

Matinée portes ouvertes L'expo



- 2** Le syndicat mixte Métropole Savoie
- 5** La vie du SCoT
- 21** Les études
- 34** L'observatoire

**Le syndicat
mixte**

**Métropole
Savoie**



LE SYNDICAT MIXTE MÉTROPOLE SAVOIE

Le périmètre



1 200 km²



267 000 habitants



107 communes

Les instances

Le comité syndical

Instance décisionnelle

Le Comité syndical est l'**assemblée délibérante** du syndicat qui rassemble **189 délégués**. Il se réunit environ 4 à 5 fois par an et assure plusieurs fonctions majeures :

- Il élit l'exécutif et les membres du bureau syndical
- Il adopte le budget général
- Il décide des orientations du syndicat
- Il arrête et approuve le projet pour le territoire (SCoT notamment)
- Il engage des études thématiques ou prospectives
- Il assure le suivi et l'évaluation du SCoT

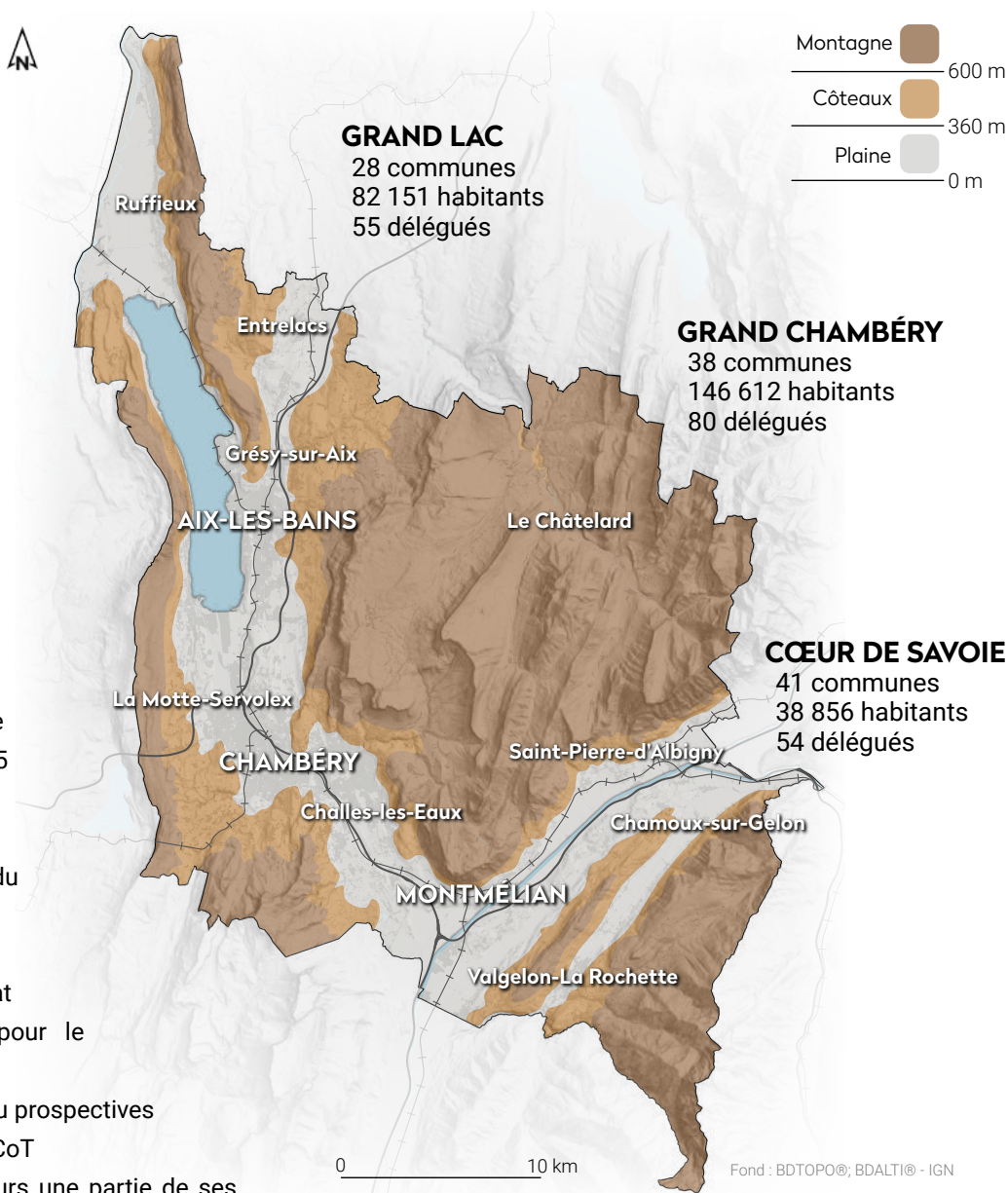
Le comité syndical délègue par ailleurs une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

Le bureau

Instance de pilotage

Le bureau est composé de **27 élus** – dont le Président et les 2 vice-présidents – selon un principe d'égalité par secteur géographique, soit 9 élus par EPCI membre Grand lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie. Il s'agit d'une instance :

- D'information, d'échanges et de débats du syndicat.
- De préparation des travaux du comité syndical par l'examen de sujets ou projets à lui soumettre.
- De décision et de délibération en vertu des attributions qui lui sont confiées par délégation du comité syndical.



Les conférences territoriales

Instance consultative

Elles sont constituées selon des critères relatifs à la typologie territoriale des communes. Ainsi **3 conférences** sont instaurées : **Cœur d'axe / Petite ville et Bourg centre / Ruralité**.

Ces conférences territoriales viennent renforcer le dialogue en invitant les élus à débattre et échanger sur des problématiques diverses en lien avec leurs spécificités propres et avec les compétences du syndicat.

Les missions

Elaborer et gérer le SCoT



Mettre en œuvre le SCoT et suivre ses évolutions



Mener les études et analyses permettant de conduire les démarches d'évolution du SCoT



Accompagner les collectivités pour la traduction des orientations du SCoT



Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme locaux et thématiques avec le SCoT (rôle de Personne Publique Associée)

Conduire des études prospectives



En analysant les évolutions urbaines et territoriales



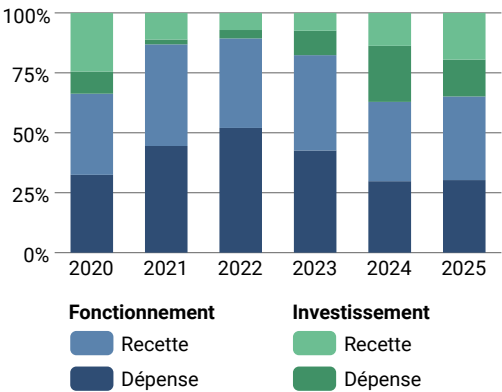
Par la réalisation d'études prospectives au service du territoire



Par la diffusion de l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial

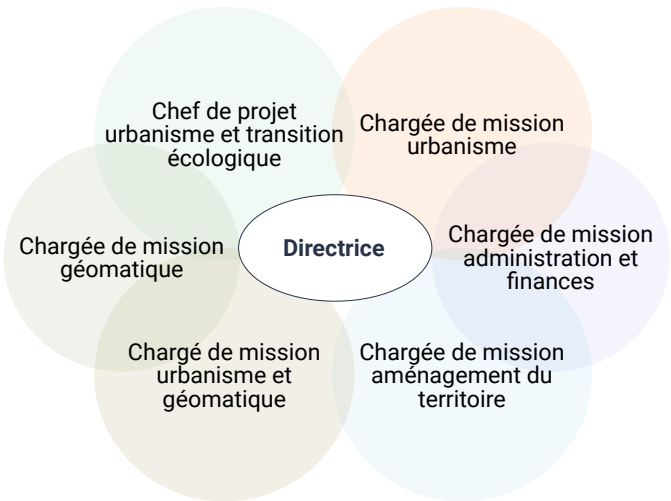
Les ressources

Un budget annuel moyen d'1,7 M €

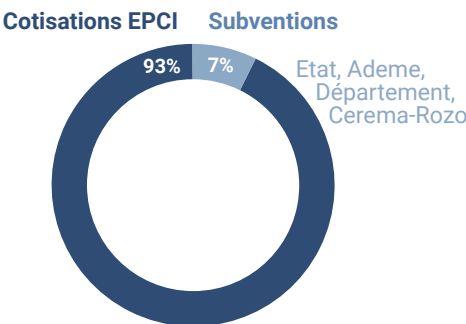


L'équipe technique

Une expertise au service du projet de territoire et d'une vision stratégique en faveur d'un aménagement soutenable.



Ressources financières - période 2020-2025



La vie du SCoT



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?



Pourquoi un SCoT ?

Un territoire est en constante évolution : dynamiques socio-démographiques, développement des infrastructures, préservation des ressources... Le SCoT accompagne ces changements en veillant à garantir un développement maîtrisé. Il assure également que les projets locaux s'inscrivent dans une vision stratégique cohérente et partagée.



Comment est-il élaboré ?

L'élaboration d'un SCoT suit un processus rigoureux, incluant des études, une large co-construction avec les élus du territoire, une concertation avec les habitants et les acteurs socio-économiques. Cette démarche est également menée en associant l'Etat et d'autres partenaires locaux tels que les collectivités territoriales, les chambres consulaires etc. Une fois le SCoT approuvé, le projet fait l'objet d'une évaluation obligatoire à 10 ans.



Une vision stratégique à 20 ans, cadre de référence pour la planification locale

Le SCoT joue un rôle structurant dans l'aménagement du territoire. Il vise à garantir la cohérence des politiques publiques intercommunales en matière d'urbanisme, de logement, de mobilités, d'environnement, de transition énergétique et de développement économique.

Fondé sur un diagnostic territorial, le SCoT exprime son projet à travers :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) – anciennement Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) – qui définit la vision politique du territoire à horizon 20 ans.
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui précise les règles d'aménagement à appliquer sur le territoire (logement, mobilités, économie, transition écologique). Ces orientations et objectifs s'imposent aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi et cartes communales).

LE SCOT EN VIGUEUR

L'armature territoriale, socle du projet à 20 ans

Fondée sur les spécificités de Métropole Savoie et la diversité des communes, l'armature territoriale permet d'affirmer une vision partagée du territoire à 20 ans. Elle opère une hiérarchisation entre les différentes communes et définit leur rôle afin de structurer leurs développements futurs en termes d'habitat, de développement économique, de limitation de la consommation d'espace, d'organisation des mobilités et d'équipements.

Axe métropolitain



Cœur d'axe

Les communes **Cœur d'axe** concentrent les fonctions de centralité renforcées : accueil de population, densification et renouvellement urbain, modernisation des infrastructures de transport et structuration des parcs d'activités économiques.



Commune appui

Les **Communes appui** s'inscrivent pleinement dans la dynamique d'intensification urbaine de l'axe métropolitain, dans un rôle toutefois plus modéré, en particulier sur les secteurs de plaine soumis aux influences des infrastructures de transport et au desserrement urbain des agglomérations.



Pôle d'équilibre

Les **Pôles d'équilibre**, en dynamique de croissance démographique, jouent un rôle de centralité pour le territoire rural qui les entoure, grâce à une offre diversifiée en équipements, commerces et emplois. Le SCoT vise à y poursuivre l'accueil de population et le renforcement des fonctions économiques et de services.

Les pôles



Pôle de proximité

Les **Pôles de proximité** offrent emplois, commerces et services de proximité au bénéfice de la commune elle-même et des villages environnants. Le SCoT vise à conforter leur rôle essentiel dans la structuration du territoire de proximité.



Commune rurale à dyn. différenciée

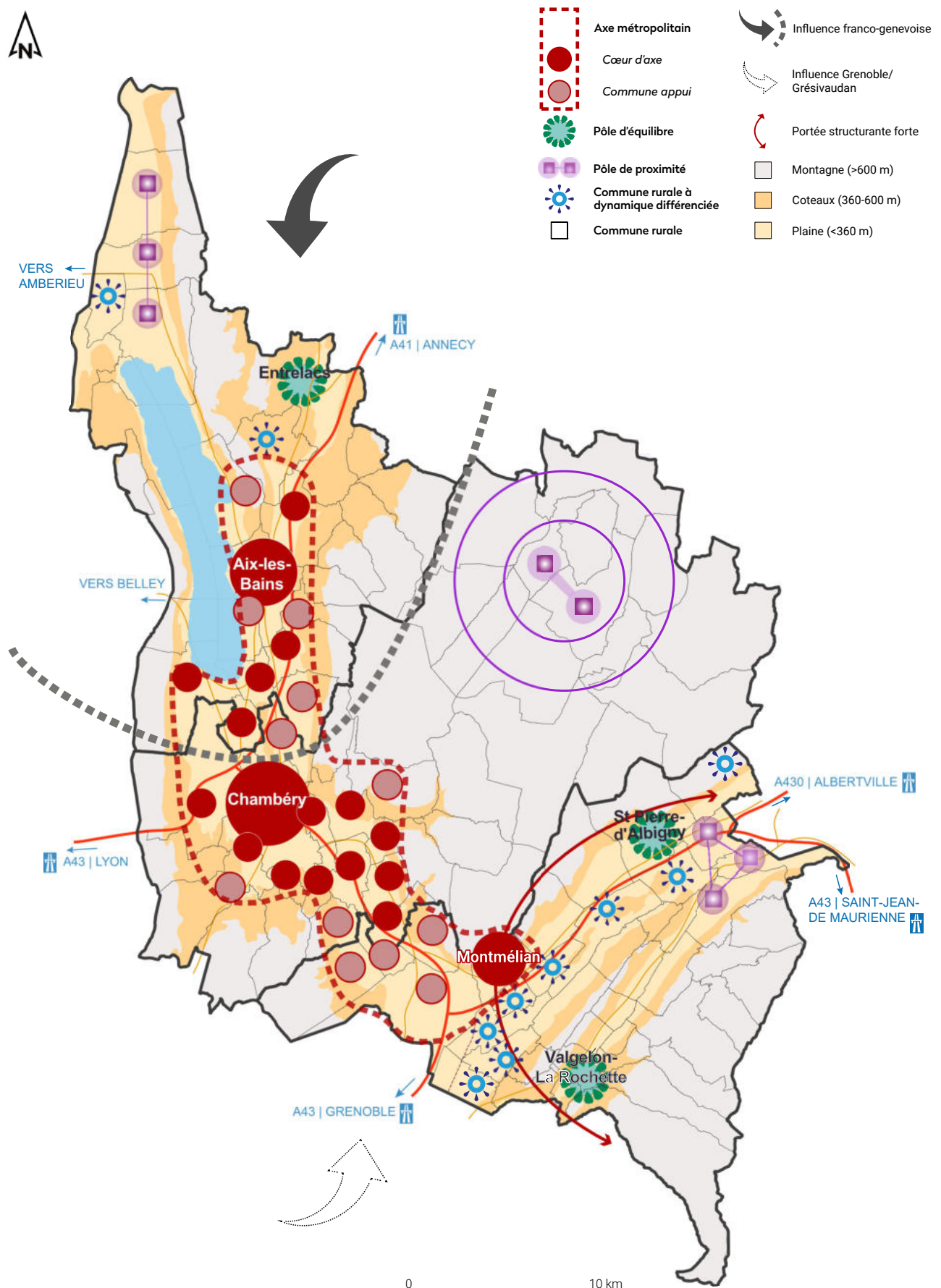
Les **Communes rurales à dynamique différenciée**, situées en plaine à proximité des axes structurants, connaissent une croissance démographique plus soutenue. Leur développement maîtrisé a vocation à structurer le territoire rural en complémentarité avec la croissance plus soutenue attendue dans les pôles.

Les communes rurales

Commune rurale

Les **Communes rurales** sont des espaces à vocation résidentielle. Leur croissance doit être maîtrisée, proportionnée à leur capacité d'accueil, et organisée afin d'éviter le mitage des espaces agricoles et naturels et limiter l'accroissement des déplacements.

L'armature territoriale, socle du projet à 20 ans



Un projet ambitieux

Porteur d'une vision stratégique à 2040, le projet s'appuie sur 4 piliers majeurs visant à contribuer à un aménagement durable du territoire par une réponse transversale aux enjeux de transitions écologiques et énergétiques :



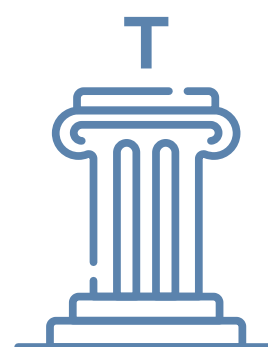
Un territoire d'accueil structuré, fonctionnel et solidaire



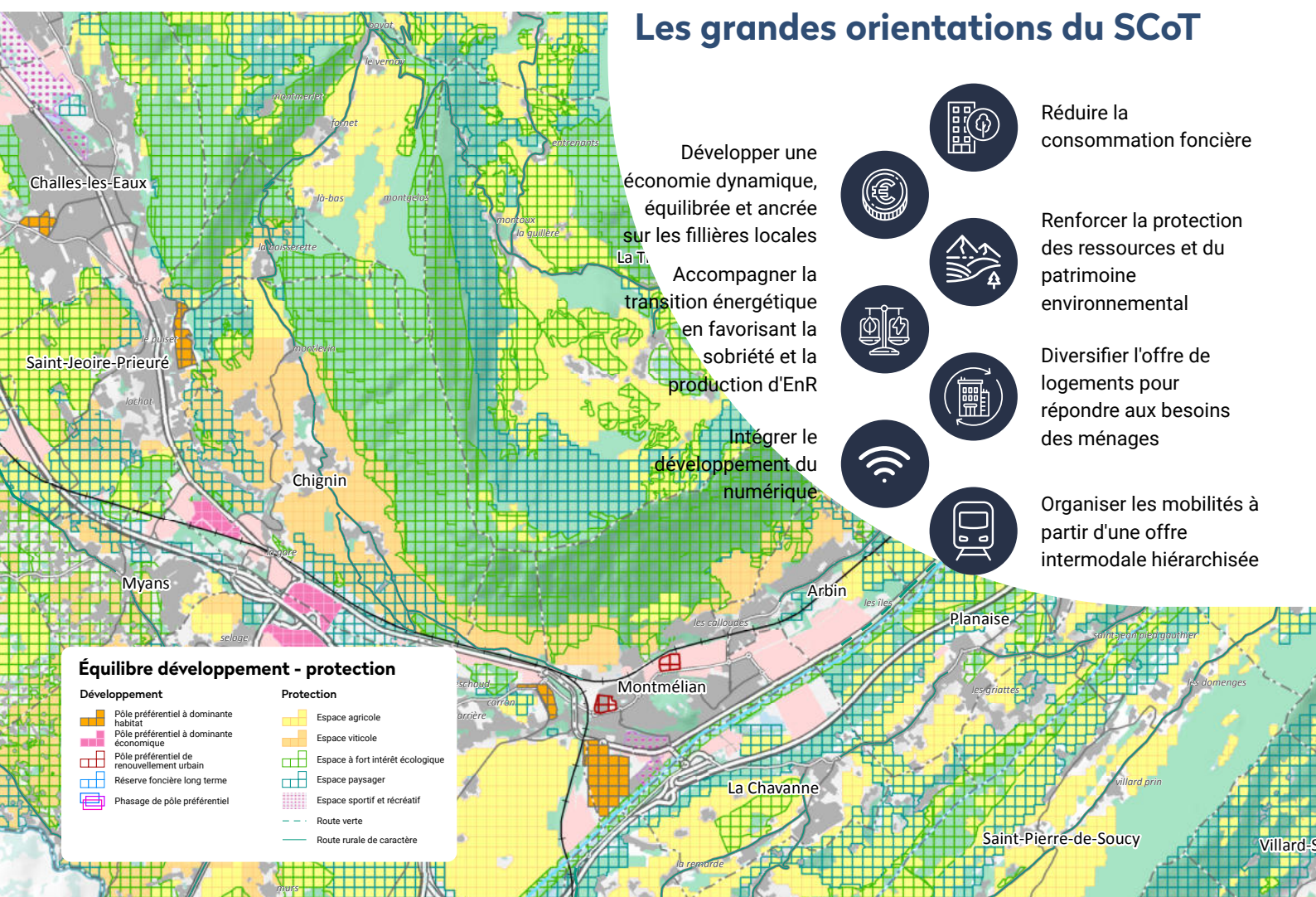
Un territoire intégré et connecté au sein des dynamiques économiques du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin



Un territoire respectueux et mobilisateur de ses ressources



Un territoire résilient face aux défis climatiques et environnementaux



Trajectoire de sobriété foncière renforcée

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du SCoT approuvée le 06/02/2026

2021

Réduction de la consommation d'espace

2031

Réduction de l'artificialisation des sols

2041

Tissu mixte  **316 ha**
Pôles préférentiels économiques  **39 ha**
Projets mobilités  **5 ha**

Enveloppe de 360 ha
36 ha/an

Tissu mixte  **275 ha**
Pôles préférentiels économiques  **39 ha**
Projets mobilités  **5 ha**

Enveloppe de 319 ha
32 ha/an

Le tissu mixte

Le tissu mixte est une classification du SCoT regroupant l'habitat, les équipements publics et les activités économiques notamment commerciales et tertiaires qui s'inscrivent en mixité des fonctions. Il se distingue des pôles préférentiels économiques qui correspondent aux principaux parcs d'activités économiques du territoire ayant vocation à accueillir majoritairement des activités industrielles.

Trois leviers de sobriété foncière mobilisés



- **La densification** : augmentation du volume de logements à produire dans le tissu existant (dents creuses, réhabilitation, renouvellement urbain et résorption de la vacance)
- **La compacité des formes urbaines** : évolution de la répartition des typologies de logement attendu (individuel / intermédiaire / collectif) impliquant un dimensionnement du foncier en extension
- **La densité** : évolution du nombre de logements/ha

Sur la base de l'armature territoriale s'est dessinée la trajectoire de sobriété foncière à réajuster d'ici 2040 pour le développement résidentiel à dominante habitat, qui correspond à 88 % du besoin foncier pour répondre au projet de SCoT.

Axe Métropolitain	2021-2031	2031-2041		
 Cœur d'axe	55 logts/ha	55 logts/ha	}	70% Des besoins en logements à produire en densification sur la période 2021-2041
 Commune appui	30 logts/ha	30 logts/ha		
 Pôle d'équilibre	25-30 logts/ha	30 logts/ha	}	35% Des besoins en logements à produire en densification sur la période 2021-2031 avec un renforcement des objectifs sur la période 2031-2041 (35-40%)
 Pôle de proximité	20-25 logts/ha	25 logts/ha		
 Commune rurale à dyn. différenciée	15-20 logts/ha	20 logts/ha	}	20% Des besoins en logements à produire en densification sur la période 2021-2031 avec un renforcement des objectifs sur la période 2031-2041 (20-25%)
Commune rurale	14-18 logts/ha	18 logts/ha		

Renaturer au sein des espaces artificialisés

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du SCoT approuvée le 06/02/2026



Renaturation

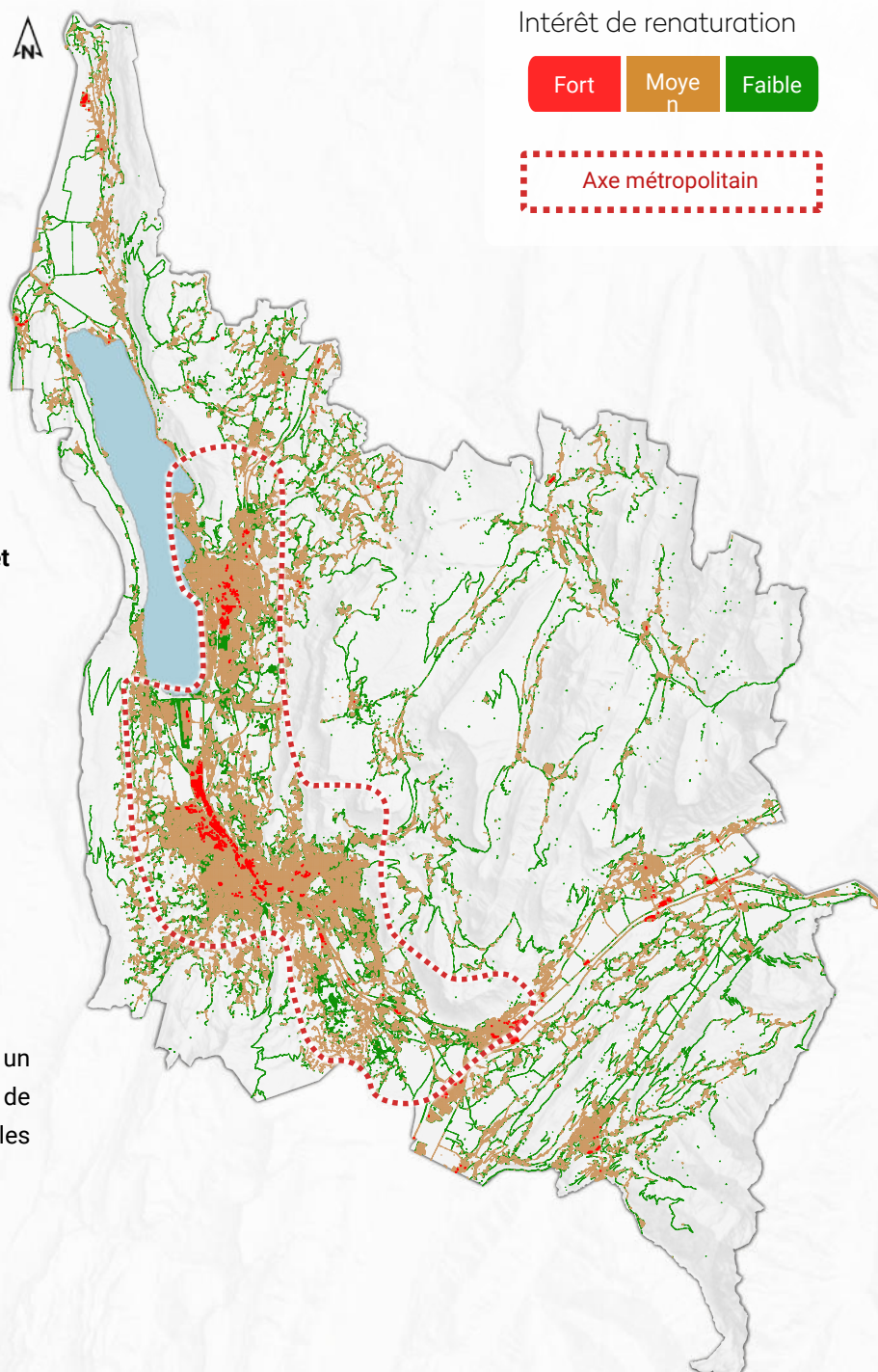
L'enjeu de « renaturation » introduit dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) à atteindre en 2050 « consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé ».

Les différentes fonctionnalités des sols contribuent à atténuer le dérèglement climatique, à restaurer la biodiversité, et à améliorer la santé et le cadre de vie des habitants via la régulation hydraulique, le stockage du carbone, la dépollution de l'air, du sol, de l'eau ainsi que la qualité apportée aux paysages du quotidien.

C'est pourquoi, le **SCoT encourage la renaturation dans les secteurs artificialisés dans la perspective d'améliorer le bien-être des populations et la résilience du territoire.**

Par la définition des « **zones préférentielles de renaturation** », le SCoT promeut la renaturation dans les secteurs les plus propices dans un triple objectif : **améliorer la santé ainsi que le cadre de vie des habitants, contribuer à l'adaptation du territoire au changement climatique et reconquérir la biodiversité.**

Les secteurs artificialisés qui présentent un gisement potentiel en matière de renaturation s'entendent comme les parkings, les friches, les cours de bâtiments scolaires, les zones artificialisées sans affectation.



CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Que dit la loi climat et résilience ?



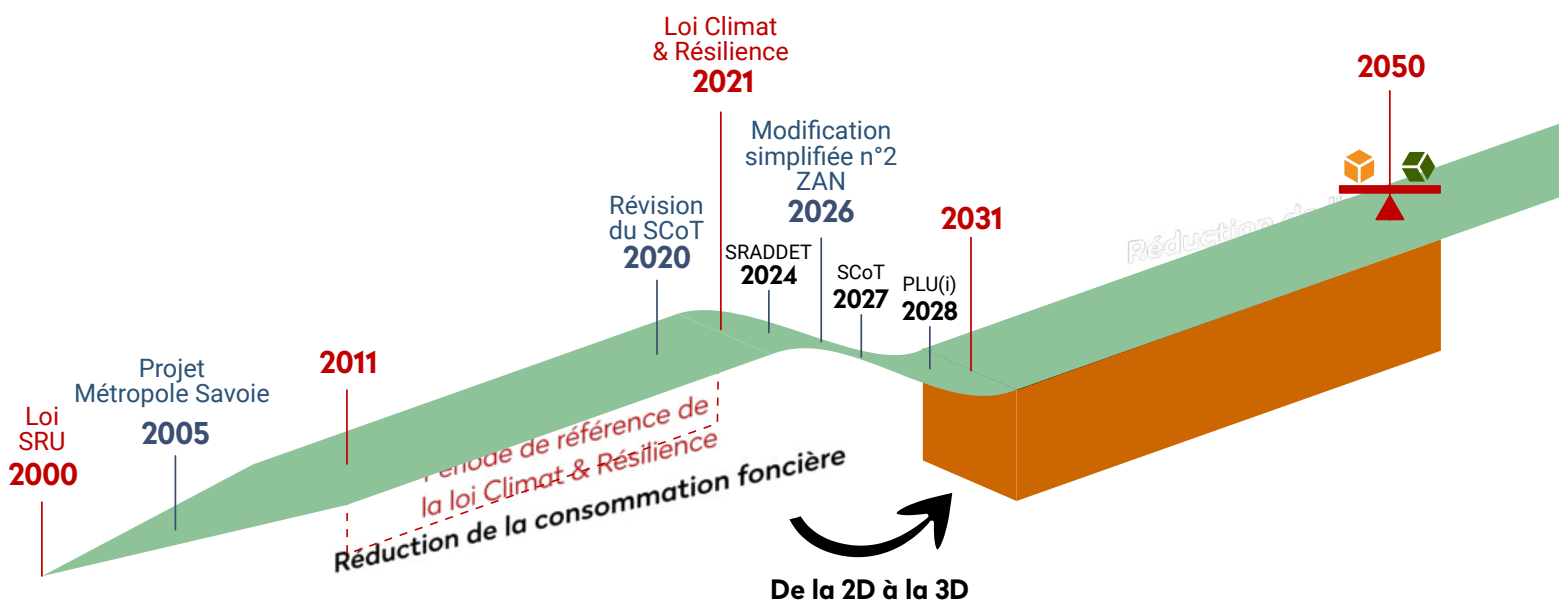
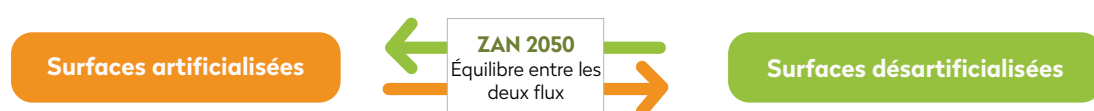
2021-2031 : maîtriser l'étalement urbain

Réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la décennie précédente.

2031-2050 : protéger les sols vivants

Réduire l'artificialisation des sols par décennie pour atteindre le "zéro artificialisation nette" des sols en 2050.

Le principe du ZAN s'entend comme :



La sobriété foncière, au service des habitants et des écosystèmes

- **Le réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus de CO2 et participe donc à la hausse des températures (perte de végétation, changement d'état des sols). Ainsi, les îlots de chaleur en zone urbaine sont renforcés ;
- **La pollution** (métaux lourds, pollution de l'air liée aux transports...) ;
- **La réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire ;
- **L'amplification des risques d'inondations** par la dégradation de la capacité des sols à absorber l'eau par infiltration en raison de leur imperméabilisation. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement, d'inondation et d'érosion des sols sont donc amplifiés ;
- **La perte de la biodiversité** par la disparition des écosystèmes ou la rupture des continuités écologiques. La transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie ou fait disparaître l'habitat des espèces animale ou végétale et peut conduire à leur disparition.

Artificialisation : de quoi parle-t-on ?

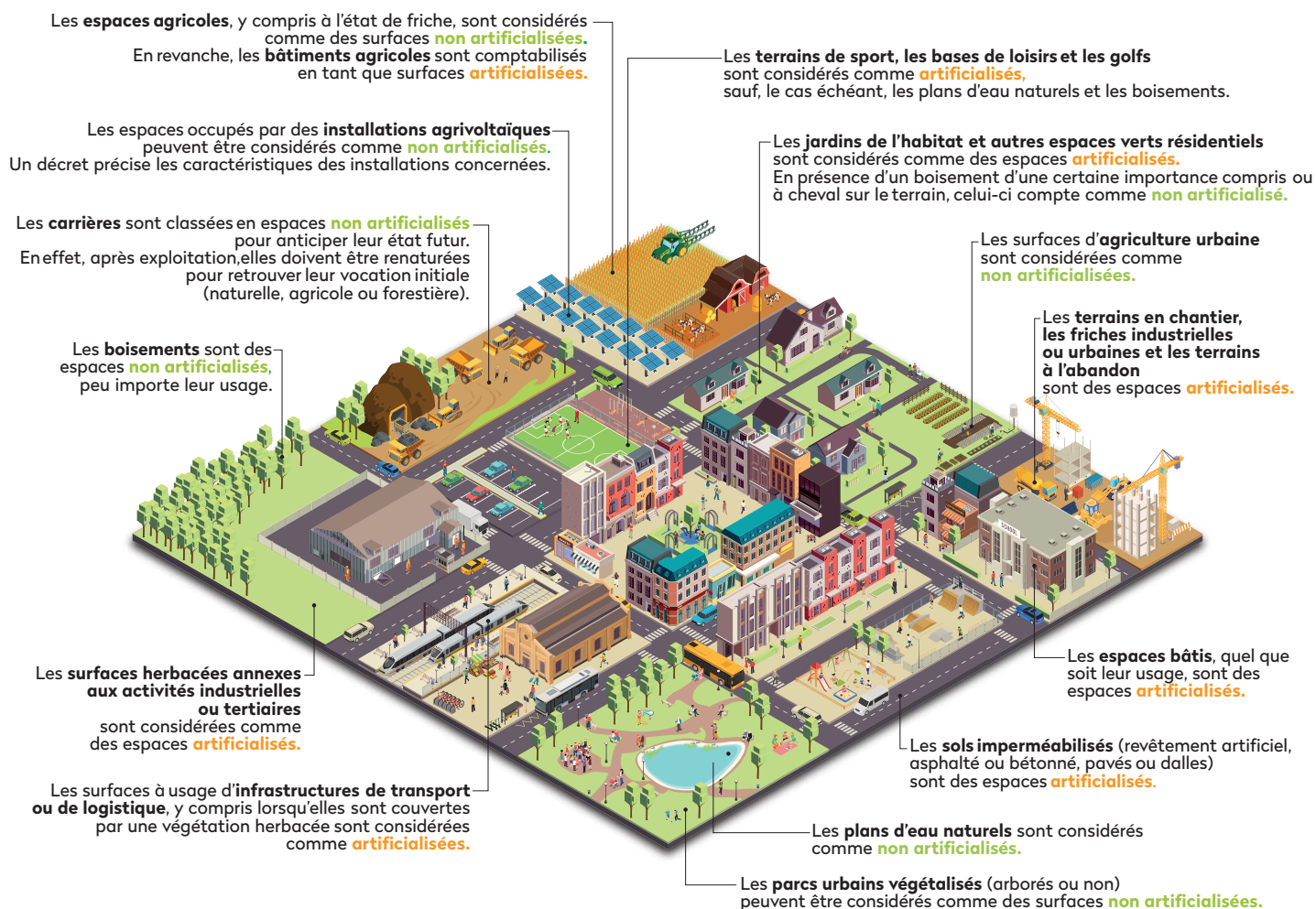
L'artificialisation est définie par la loi Climat & Résilience comme "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage." Une nomenclature parue par décret* détermine le caractère artificialisé ou non d'un sol.

*Décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols



Les espaces mentionnés dans l'illustration ci-dessous sont pris en compte à partir des seuils suivants :

- 50 m² d'emprise au sol, s'agissant des surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti ;
- 2 500 m² d'emprise au sol, pour toutes les autres surfaces (artificialisées ou non) ;
- 5 mètres de large, s'agissant des infrastructures linéaires.
- Une surface végétalisée est qualifiée d'herbacée dès lors que moins de 25 % du couvert végétal est arboré.



Source : © L'Institut Paris Région, 2023
Illustration L'Institut Paris Région à partir des ressources Macrovector/FreePik

APPLICATION DU SCOT AU QUOTIDIEN



Les avis relevant des documents de planification

Dans le cadre de l'élaboration ou de l'évolution des documents d'urbanisme locaux, le syndicat est identifié par le code de l'urbanisme comme **personne publique associée**. A ce titre, son avis est sollicité pour toutes les procédures relatives aux documents d'urbanisme locaux du territoire. Plus précisément, il s'agit des PLU, PLUi, PLUi-HD, des cartes communales, mais également des PLH, PDM, RLPI. Par ailleurs, lorsque les collectivités le sollicitent, le syndicat accompagne les collectivités dans leur démarche.

Métropole Savoie formule également des avis sur les procédures d'évolution des SCoT limitrophes ainsi que sur l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme supérieurs au SCoT dans la hiérarchie des normes (SRADDET, SRC, ...).



Les avis relevant des opérations d'implantation commerciale

En tant que **membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial**, le syndicat émet un avis sur tout projet d'implantation commerciale supérieure à 1000 m² de surface de vente.

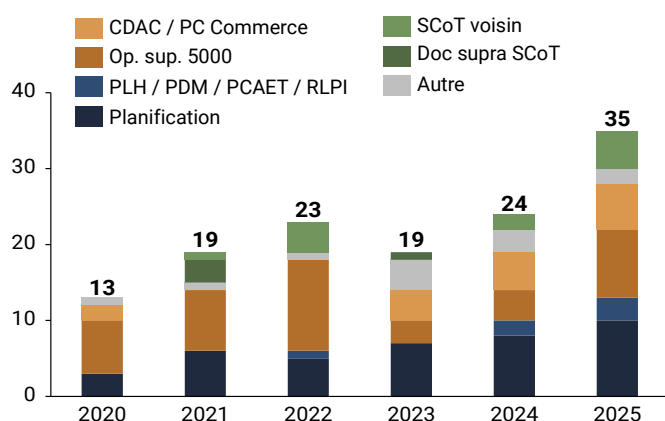
De plus, dans les communes de moins de 20 000 habitants, Métropole Savoie est également sollicité pour s'exprimer sur tout permis de construire un commerce dont la surface de vente est comprise entre 300 m² et 1000 m².



Les opérations d'aménagement supérieures à 5 000 m² de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, **toute opération d'aménagement supérieure à 5000 m² de surface de plancher doit être compatible avec le SCoT**. Bien que non imposé par le législateur, il a été convenu avec les EPCI membres, que Métropole Savoie se charge directement de l'analyse de ces opérations au regard du SCoT. Ce mode de fonctionnement s'intègre dans le processus d'instruction effectué par les services des EPCI. La sollicitation du syndicat permet de garantir le respect de la compatibilité des projets avec le SCoT et également de disposer d'un suivi des opérations importantes à l'échelle du bassin de vie.

133 avis rendus par Métropole Savoie sur la période 2020 - 2025



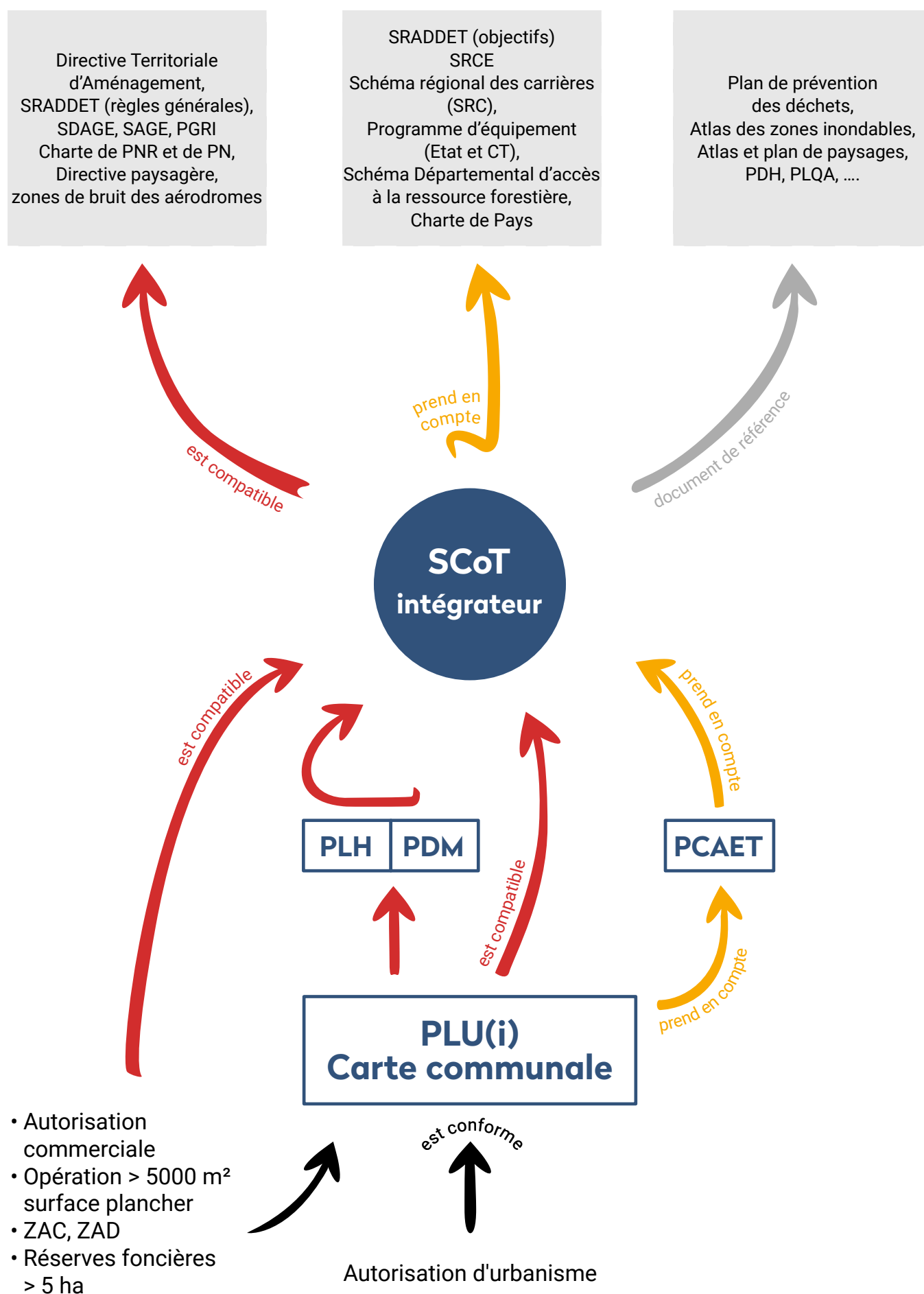
Une activité soutenue chaque année, avec un pic en 2025

Les ¾ des avis concernent :

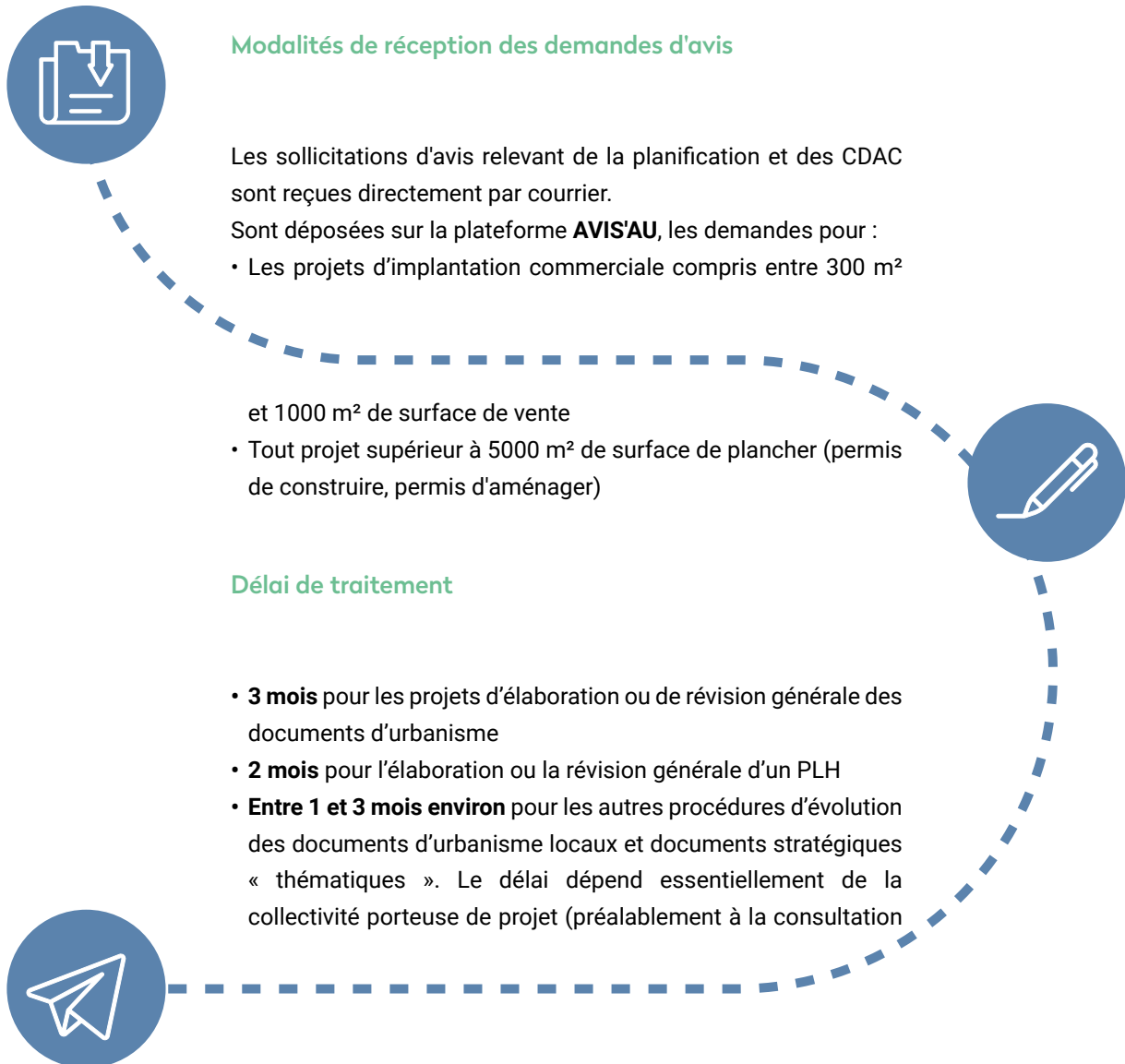
- Les projets de construction (opérations > à 5000 m² de SP + PC commerce + CDAC) – 45%
- Les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) – 29%

D'autres types d'avis

Le SCoT dans la hiérarchie des normes



Parcours des avis d'urbanisme



Organisation de la délivrance des avis Métropole Savoie

Compétence déléguée à la Présidence

portant sur des projets, plans ou opérations.

- Les avis portant sur les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, carte communale)
- Les avis portant sur les opérations supérieures à 5000 m² de surface de plancher
- Les avis concernant les implantations commerciales
- Les avis relevant du code de l'environnement

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

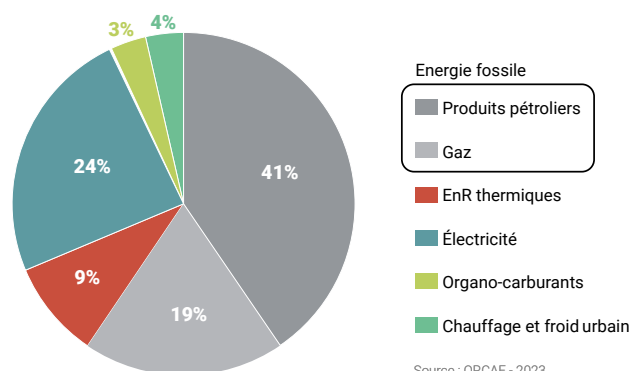
Le SCoT affirme l'ambition d'un territoire énergétiquement plus autonome, en proposant des orientations à la fois sur le volet économie d'énergie et sur le volet production et recours aux énergies renouvelables et de récupération.

Quelques données locales...

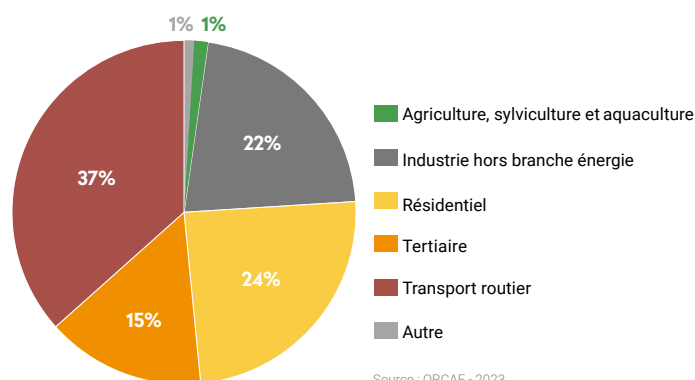
La consommation d'énergie

Le territoire de Métropole Savoie a consommé 6 775 GWh en 2023, dont 60 % d'origine fossile.

Consommation par type d'énergie - 2023



Consommation par secteur - 2023



15,6 % d'EnR

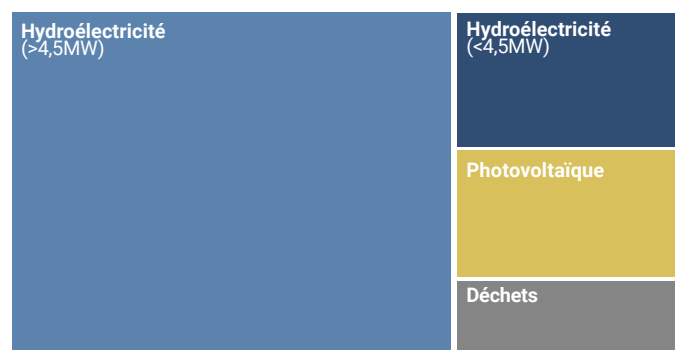
Le taux de couverture de la consommation d'énergie par des énergies renouvelables produites sur le territoire de Métropole Savoie s'élève à 15,6 % en 2023.

Production d'énergies renouvelables

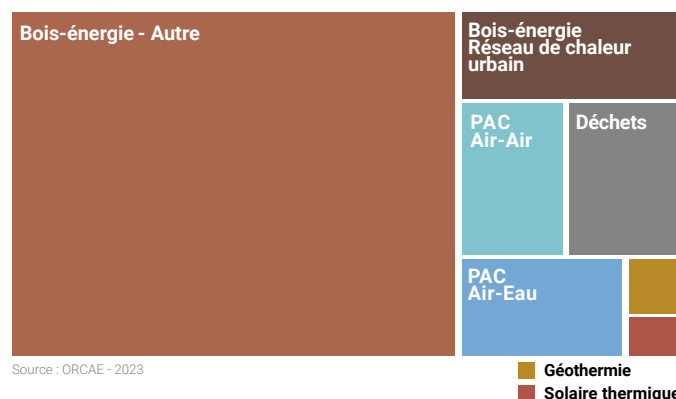
Sur le territoire de Métropole Savoie, la production d'énergies renouvelables s'élève à 1059 GWh par an, avec une progression dynamique d'environ 325 GWh de production supplémentaire entre 2011 et 2023.



Production d'électricité renouvelable
206 GWh



Production de chaleur renouvelable
844 GWh



Valorisation par injection de biogaz
9 GWh

Source : ORCAE - 2023

Que dit le SCoT ?

Intégrer les principes bioclimatiques et de performance énergétique dans toutes les réflexions d'urbanisme pré-opérationnel que ce soit pour des projets à dominante d'habitat, d'équipements publics ou d'activités économiques

Appliquer des objectifs de production d'énergies renouvelables (EnR) sur les nouvelles constructions :

- 20 kWhep/m²/an d'EnR pour les logements et 40 kWhep/m²/an pour les activités tertiaires, commerciales et les équipements publics,
- Couvrir 50% minimum des consommations pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des logements, activités tertiaires et commerciales par des EnR.
- Couvrir les besoins en énergie primaire des équipements publics de toute collectivité par plus de 50% d'EnR d'ici 2040

Doter d'une couverture solaire les espaces et ouvrages de stationnement d'au moins 40 places, les toitures d'au moins 200 m² des bâtiments industriels et les bâtiments à maîtrise d'ouvrage publique.

Favoriser les réseaux de chaleur en lien avec la filière bois énergie, **développer la production d'énergie géothermique** dans les secteurs favorables, **valoriser le potentiel énergétique (hydrothermie)** du lac du Bourget et du lac de Barouchat respectivement pour les parcs d'activités Technolac et Alp'Arc.



Une analyse réalisée par Métropole Savoie en 2023 a montré que ces orientations **restent pertinentes** au regard des nouvelles obligations introduites ces dernières années par voies législatives et/ou réglementaires.



Loi relative à la d'Accélération de la
Production d'Energies Renouvelables
du 10 mars 2023, dite « Loi APER »



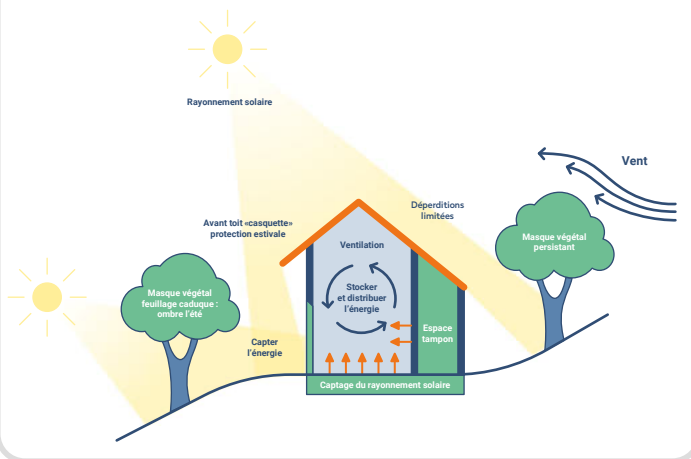
Réalisation en 2024 / 2025 d'un « **kit de déclinaison** » des principales orientations "énergie" du SCoT. Ce document propose, dans une approche pratique et pédagogique, des modalités de déclinaison, dans les PLU(i), des principales orientations et objectifs du SCoT en matière d'énergie.



Contenu du « kit de déclinaison dans les PLU(i) »

- Des déclinaisons possibles dans le règlement écrit (notamment les objectifs chiffrés de production d'EnR)
- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : « énergie-climat : sobriété énergétique et production d'EnR dans le neuf »

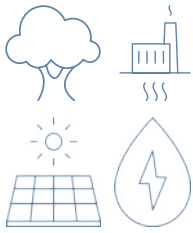
Privilégier une conception bioclimatique des bâtiments



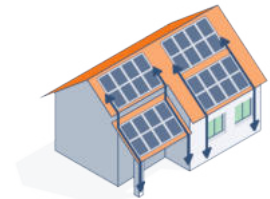
Concevoir des bâtiments performants

Matériaux bio-sourcés		Matériaux écologiques
Origine végétale	Origine animale	Origine minérale
► Bois et liège ► Chanvre, paille ou lin	► Laine et plume	► Terre, argile, chaux, gypse... ► Béton bas carbone ► Matériaux issus du recyclage

Production d'énergies renouvelables



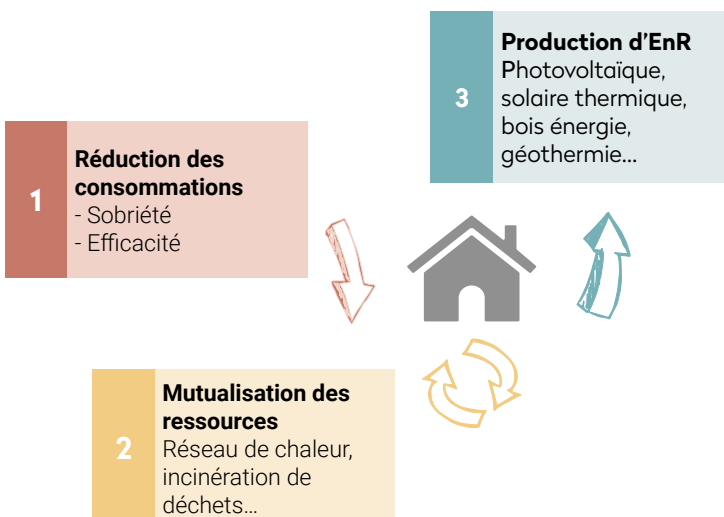
- Un potentiel en EnR significatif sur le territoire
- Des préconisations spécifiques en vue d'une bonne intégration paysagère
- Privilégier le raccordement aux réseaux de chaleur



Alignement avec ouverture de façade

- Une fiche pédagogique et une « attestation » destinées aux demandeurs d'autorisation d'urbanisme pour faciliter le respect des exigences au stade du projet (facilitant également le travail du service instructeur)

Analyse multicritère en amont de chaque projet



L'attestation à joindre à la demande d'autorisation

ATTESTATION DU RESPECT DES EXIGENCES DU PLU(i) EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ / EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Attestation du pétitionnaire à joindre à l'autorisation d'urbanisme

Se référer à la fiche pédagogique pour vous aider à remplir la présente attestation

Je soussigné(e) : Nom _____

Prénom _____

Siret _____

Adresse du projet de construction _____

☐ J'ai effectué une analyse de mon projet au regard des critères définis en page 1 de la fiche pédagogique

☐ J'ai étudié les possibilités d'approvisionnement en énergie renouvelable de mon projet

La solution d'approvisionnement choisie est :

☐ Installation de panneaux photovoltaïques ☐ Raccordement à un réseau de chaleur

☐ Installation de panneaux solaires thermiques ☐ Pompe à chaleur aérothermique

☐ Production de bois énergie ☐ Pompe à chaleur géothermique

J'estime les productions annuelles d'EnR de mon projet :

Voir modalités de calcul en annexe 2 de la fiche pédagogique

Production photovoltaïque annuelle (A1) _____ kWh/an

Production photovoltaïque annuelle en autoconsommation couvrant les consommations de chauffage et ECS (+ refroidissement pour les activités commerciales) (A2) _____ kWh/an

Production solaire thermique annuelle (B) _____ kWh/an

Production bois énergie annuelle (C) _____ kWh/an

Production réseau de chaleur urbain annuelle (D) _____ kWh/an

Production de PAC annuelle (E) _____ kWh/an

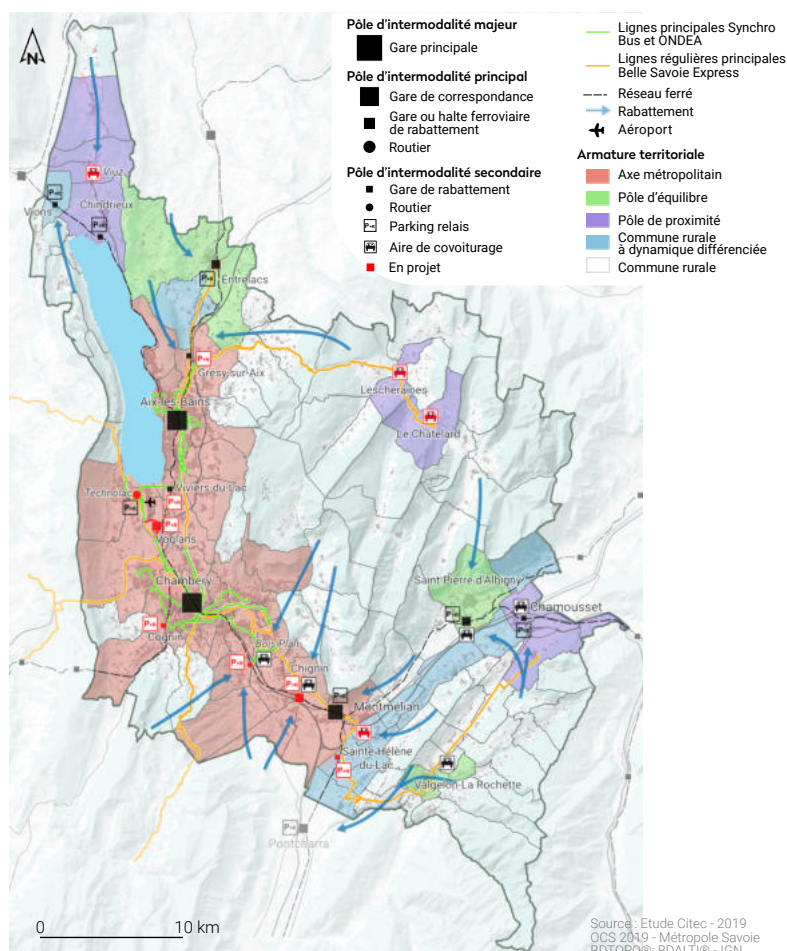
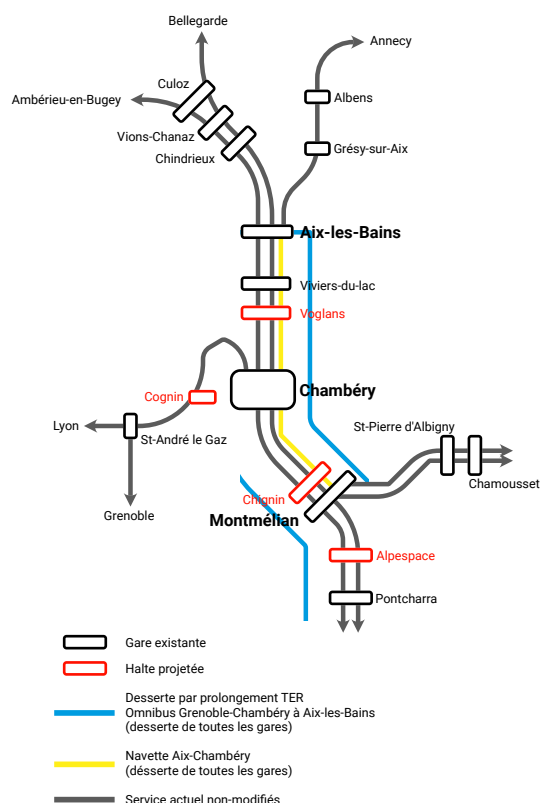
Extrait

LE PROJET MOBILITÉ PORTÉ DANS LE SCOT

Une structuration de la mobilité qui s'appuie sur une offre multimodale renforcée à partir de l'épine dorsale ferroviaire

- Le développement d'une offre ferroviaire cadencée en heures de pointe – et répondant aux besoins de mobilité du quotidien – avec l'ouverture de 4 nouvelles haltes ferroviaires (Voglans, Chignin, Ste-Hélène-du-Lac, Cognin).
- La structuration et la hiérarchisation de nouveaux pôles d'intermodalité.
- Un rabattement organisé des territoires ruraux vers les pôles d'intermodalités.
- Une offre d'écomobilité développée en renforçant le maillage en modes actifs, l'accessibilité tout mode des espaces économiques et le réaménagement des sections routières à apaiser par un meilleur partage des voies au profit des TC et modes actifs.

Déploiement de l'offre ferroviaire : principes inscrits dans le SCOT



Un projet mobilité en voie de mise en œuvre



Une étude d'exploitation ferroviaire en cours de réalisation dans le cadre d'une démarche partenariale

- Financement assuré par
- Pilotage technique
- Un déploiement de l'offre ferroviaire cadencée avec la réouverture des 4 haltes étudié selon 3 temporalités : court terme (2028-2030), moyen terme (2030-2035) et long terme (après 2035).

Les études



LES CHEMINS DES SOUTENABILITÉS

Une accélération des effets du changement climatique



- +2.7°C** de hausse tendancielle dans les Alpes du Nord depuis 1959
- +2°C** de hausse tendancielle de la température moyenne des eaux de surface du lac du Bourget depuis 1984
- x4** nombre de jours/an dont la température max. dépasse les 30°C à Voglans, tendance 1976-2022
- 40°C** franchie à Chambéry en 2023
- 6°C** record de la température hivernale moyenne à Challes-les-Eaux, hiver 2023-2024 (précédent record : 5,7°C en 2020).

Une rupture dans les modes de vie

Un vieillissement de la population

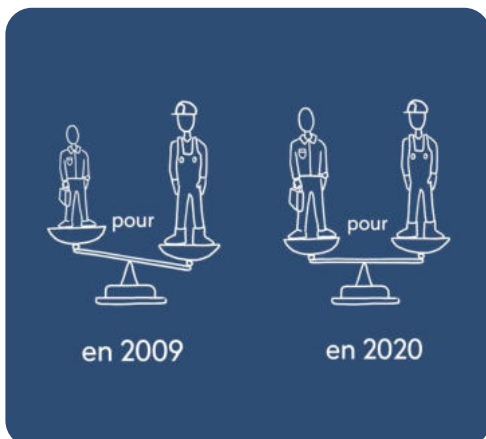
- 90** indice de vieillissement sur Métropole Savoie (86 en France)
- 27,1%** de la population a plus de 60 ans en 2021 (23,2% en 2010)
- +5100** personnes de 75 et plus en 2030

Un desserrement des ménages

- +33%** de personnes seules entre 2010 et 2021
- +27%** de familles monoparentales entre 2010 et 2021



Les paradoxes de l'attractivité du territoire



Une croissance démographique soutenue par le solde migratoire

- +1%/an** augmentation annuelle moyenne de la population depuis 40 ans

Des déséquilibres en matière d'emploi

- 67** cadres pour 100 ouvriers en 2009
- 93** cadres pour 100 ouvriers en 2020

Des pénuries marquées dans le secteur du médico-social

Des phénomènes de saturation de certaines infrastructures

Une participation des élus à toutes les étapes de l'étude

Faisabilité

Janvier à octobre 2024

Consultation des élus, familiarisation avec la prospective et le concept de soutenabilités, recueil des attentes, élaboration du cahier des charges de l'étude et consultation.



Diagnostic

Novembre 2024 à mars 2025

Organisation de temps de travail en format "conférences territoriales" pour identifier les grandes tendances et signaux faibles, acculturation à des enjeux d'avenir : ressource en eau, risques naturels, santé des forêts, vieillissement de la population...

Scénarisation

Avril à novembre 2025

Organisation d'un hackathon pour stimuler l'intelligence collective et imaginer des scénarios à horizon 2050, animation d'un séminaire d'élus pour travailler sur les valeurs communes et les partis-pris scénaristiques à retenir, élaboration d'outils de diffusion des scénarios (capsules vidéos).



Scénario préférentiel et déclinaison

Novembre 2025 à mars 2026

Élaboration d'un scénario préférentiel basé sur 5 piliers retenus par les élus, élaboration d'un tableau de bord d'indicateurs, appui à la déclinaison du scénario préférentiel, le "chemin des soutenabilités", dans différentes stratégies et politiques publiques.

Un scénario construit autour de la santé globale et des limites du territoire

Atténuation

Limiter les émissions de gaz à effet de serre

Adaptation

Mettre en place des politiques publiques d'adaptation : aménagement, logement biodiversité

Sobriété

Economiser les ressources : énergie, eau, foncier, ...

Résilience

Anticiper et réduire la vulnérabilité aux aléas : inondations, feux, éboulements, pollutions...

Plafond environnemental
à ne pas dépasser collectivement

Santé urbaine

Mettre en oeuvre un urbanisme favorable à la santé : limitation des nuisances, lutte contre les îlots de chaleurs urbains...

Bien-être

Créer les conditions du bien-vivre individuel et collectif : habitat digne, accès à la nature, lutte contre l'isolement...

Vers la bonne santé globale du territoire

Santé des écosystèmes

Préserver les milieux naturels terrestres et aquatiques, garantir des continuités écologiques

Accès aux soins

Favoriser une bonne couverture territoriale en matière de services de santé

Plancher social
à garantir pour tous

Accueil

Déployer les conditions d'un bon accueil des habitants : logement, emploi, culture et loisirs.

Inclusion

Diminuer la précarité, favoriser l'insertion sociale, la citoyenneté et l'engagement

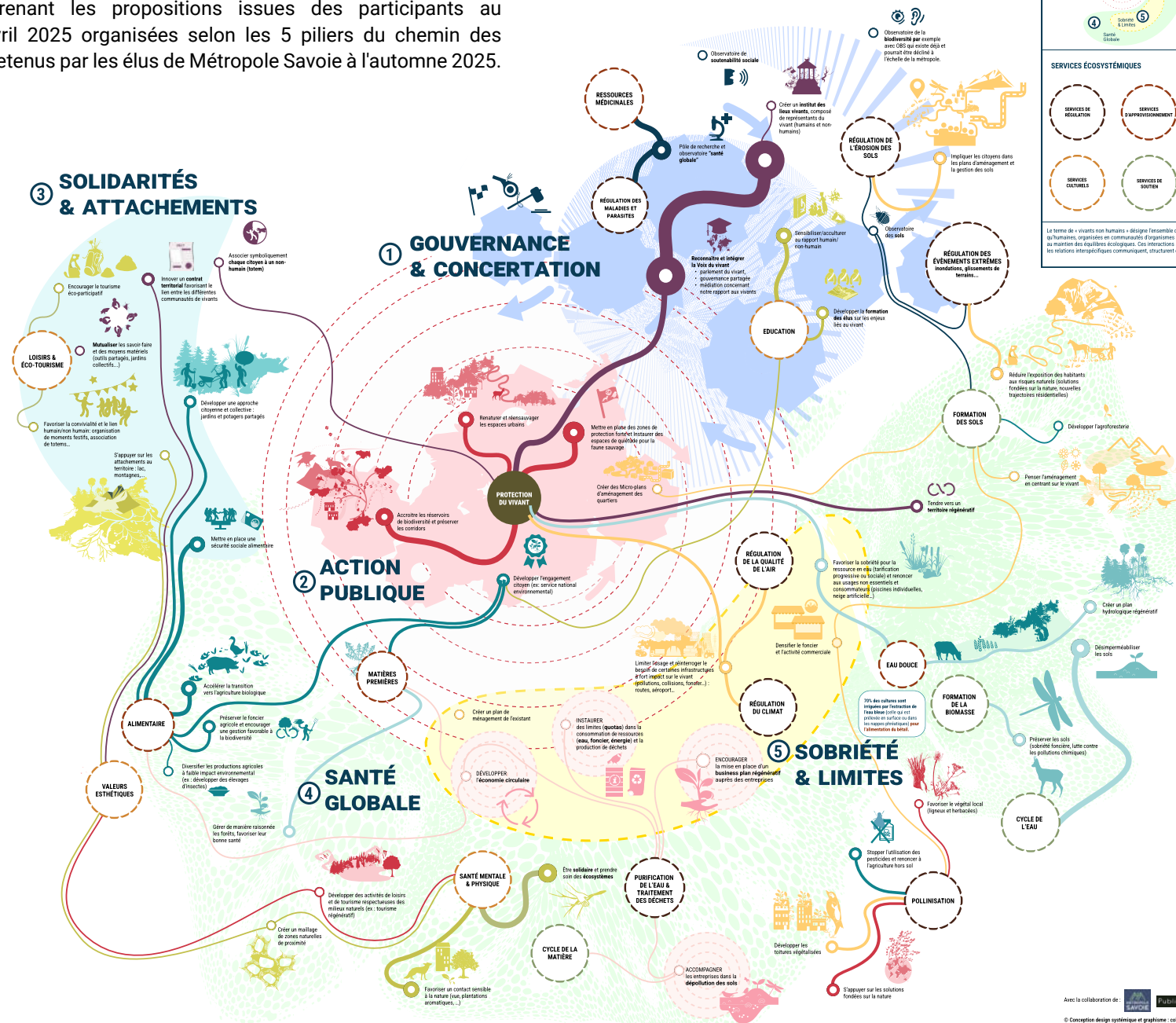
Cohésion

Promouvoir l'égalité, l'équité, la sécurité et la justice...

Maillage

Assurer la bonne couverture du territoire en équipements, infrastructures de transport, systèmes alimentaires...

Illustration reprenant les propositions issues des participants au Hackathon d'avril 2025 organisées selon les 5 piliers du chemin des soutenabilités retenus par les élus de Métropole Savoie à l'automne 2025.



ENQUÊTE MOBILITÉ

Eclairer la politique d'aménagement du territoire

15 ans après une première enquête sur le territoire, le syndicat mixte Métropole Savoie et ses 3 intercommunalités – Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie – ainsi que le syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard, ont souhaité réaliser une nouvelle enquête sous le label Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²).

Pourquoi ?

- Collecter un ensemble de données et d'indicateurs relatifs aux pratiques de déplacements effectués quotidiennement par les habitants du territoire, tous modes de transports confondus.
- Disposer d'une nouvelle photographie des comportements de mobilité sur le territoire pour alimenter les politiques publiques – aménagement du territoire et mobilité - et nourrir la mise en œuvre des orientations des documents de planification (SCoT, PLU, PDM, PMS).

Un territoire autonome qui observe globalement une baisse de la mobilité

Principaux flux de déplacements

- 89% des déplacements sont internes (c'est-à-dire que l'origine et la destination se situent à l'intérieur du périmètre d'étude).
- Des habitants qui réalisent leurs activités essentiellement au sein du territoire

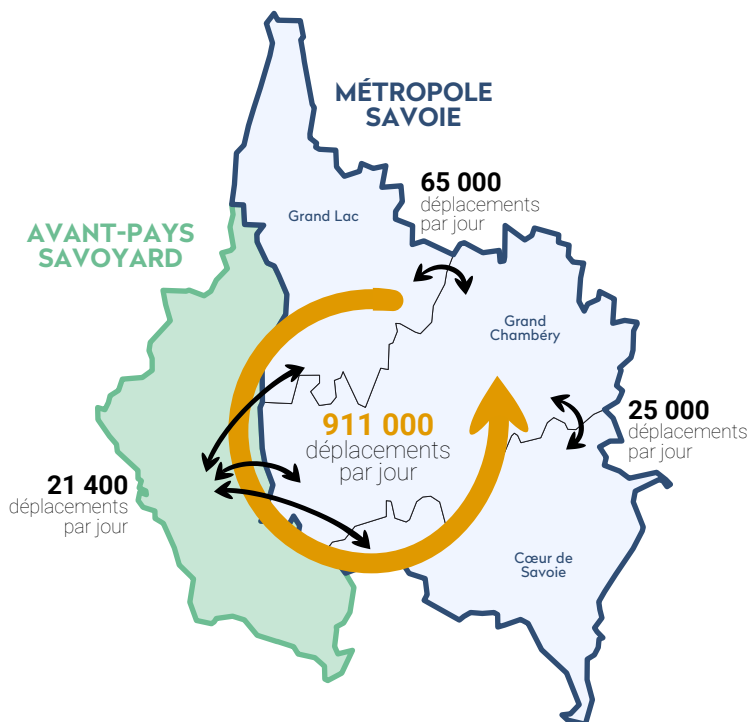
Pour quelles raisons se déplace-t-on ?

En semaine



Réalisée en 2022 sur le territoire Métropole Savoie & Avant-Pays Savoyard

- 151 communes
- 280 000 habitants
- 4532 personnes de 5 ans et plus interrogées
- Des données sur les pratiques des déplacements de semaine et du week-end
- Des données sur des enjeux locaux en lien avec la mobilité : télétravail, e-commerce, fréquentation des sites de loisirs, des aires de covoiturage



Le samedi



Les achats
39%

Le dimanche

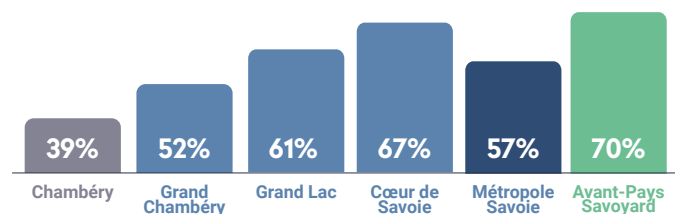


Les loisirs
42%

Avec 58% des déplacements, la voiture reste le mode dominant mais tend à diminuer

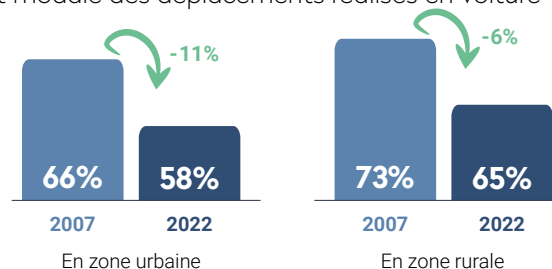
Des disparités selon la typologie des territoires

Pourcentage des déplacements réalisés en voiture



Une baisse de l'usage de la voiture au profit d'une hausse des modes actifs

Part modale des déplacements réalisés en voiture

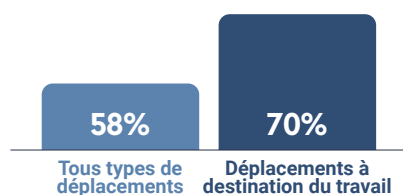


Des mobilités influencées par le travail

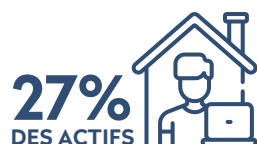
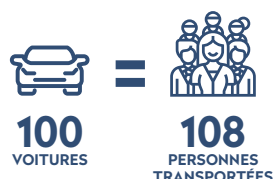
Caractéristiques des déplacements domicile - travail

La voiture, le mode dominant

Part modale de la voiture



Distance moyenne parcourue par un actif



Une pratique du télétravail qui se développe

Un très faible taux d'occupation par voiture pour aller au travail

Les modes alternatifs

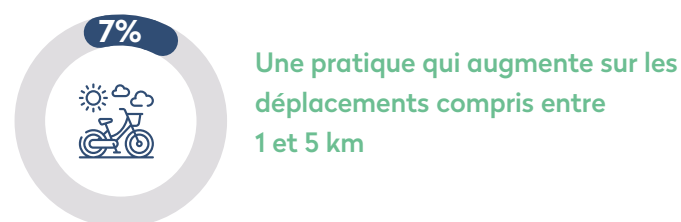
La marche, 2nd mode le plus utilisé, elle représente 28% de la part modale des déplacements des habitants

Un usage qui s'accroît nettement sur les courtes distances

Part modale de la marche selon la distance



Le vélo : avec 5% de part modale, il correspond à un usage supérieur à la moyenne nationale



Les transports en commun, un mode privilégié par les jeunes et réparti en 3 types

66% des voyages effectués sur les réseaux de TCU de Grand Lac et Grand Chambéry

25% des voyages effectués en transports en commun

11% des voyages effectués en TER

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

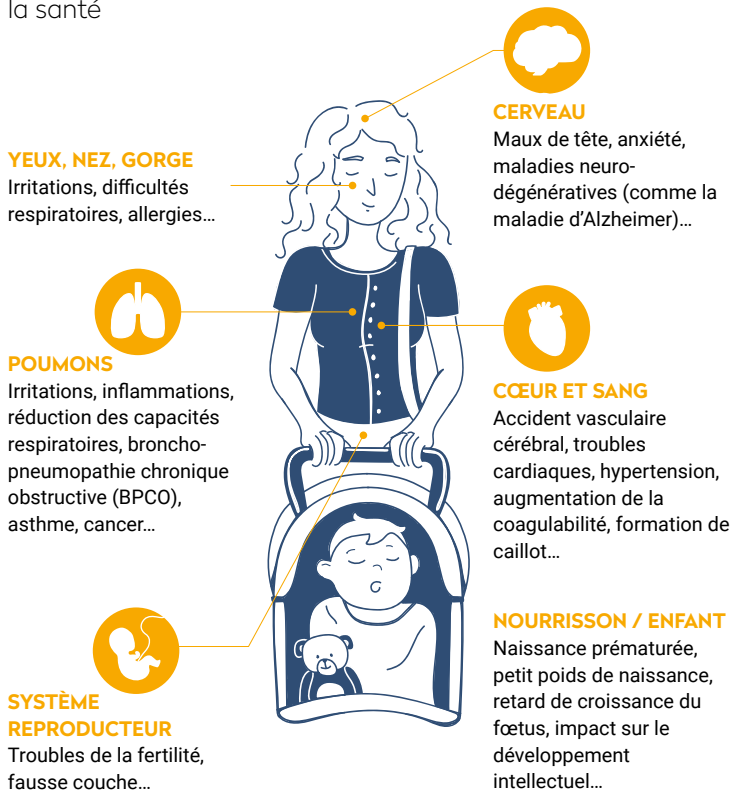
Chaque année, la pollution atmosphérique est responsable de nombreux décès et provoque à court ou long terme des affections respiratoires, de l'asthme, des maladies cardiovasculaires ou des cancers. En France, près de 40 000 décès par an sont imputables à la pollution aux particules fines et 7 000 aux oxydes d'azote. La pollution de l'air ne se limite pas à un enjeu environnemental ou sanitaire : elle constitue aussi un poids économique majeur en générant des coûts considérables liés à ses impacts sur la santé.

Sur le territoire de Métropole Savoie, on estime qu'environ 167 décès par an sont liés à la pollution aux particules fines et 72 au dioxyde d'azote. Le trafic routier est responsable de 66 % des émissions d'oxydes d'azote, 15 % des émissions de particules "PM10" et 11 % des émissions de particules fines "PM2,5".

Métropole Savoie agit en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air, à travers notamment :

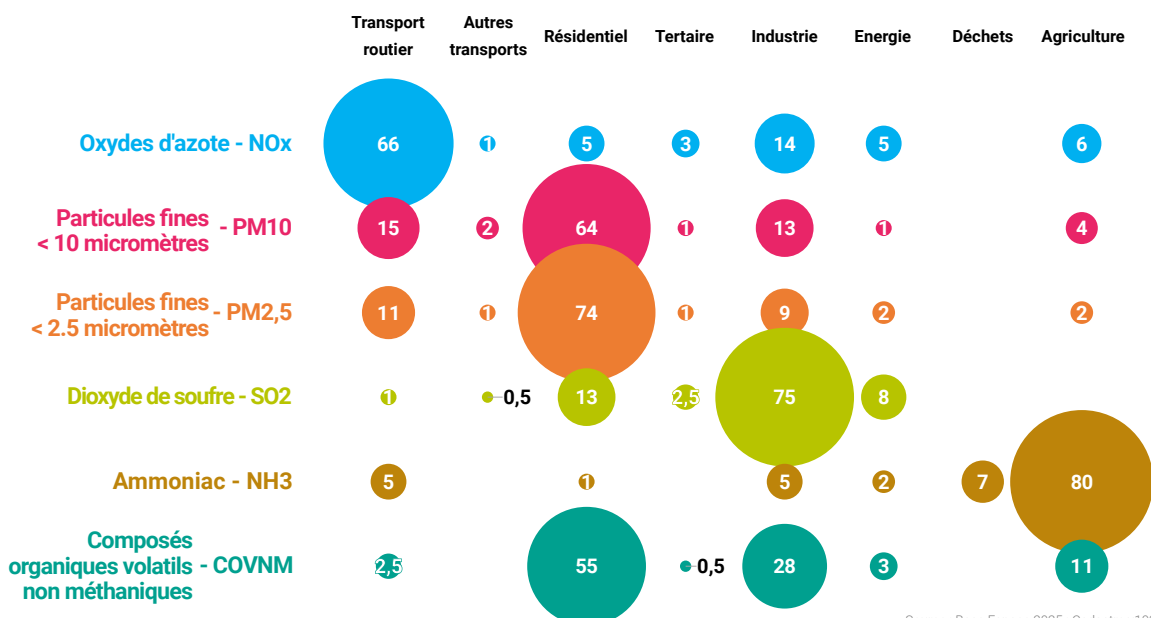
- Le **projet mobilité inscrit dans le SCoT**, qui vise une offre de mobilité efficace, innovante et multiple (structuration de l'intermodalité autour du ferroviaire), en lien avec le développement résidentiel et économique attendu d'ici 2040 et les efforts poursuivis de réduction de la consommation d'espace ;
- Une démarche d'élaboration (en cours) d'une **charte de logistique urbaine durable**, en co-construction avec les EPCI et les acteurs économiques du territoire ;
- Un **volet « énergie » ambitieux**, qui encourage la sobriété / efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Les effets de la pollution sur la santé



Source : Ministère de la Santé et de la Prévention

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes (%) sur le territoire de Métropole Savoie en 2023



Source : Base Espace 2025 ; Cadastre v103

Dioxyde d'azote - NO₂

Le terme « oxydes d'azote » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Toute combustion d'énergie produit du NO et du NO₂, mais au contact de l'air, le monoxyde d'azote est rapidement oxydé en dioxyde d'azote.



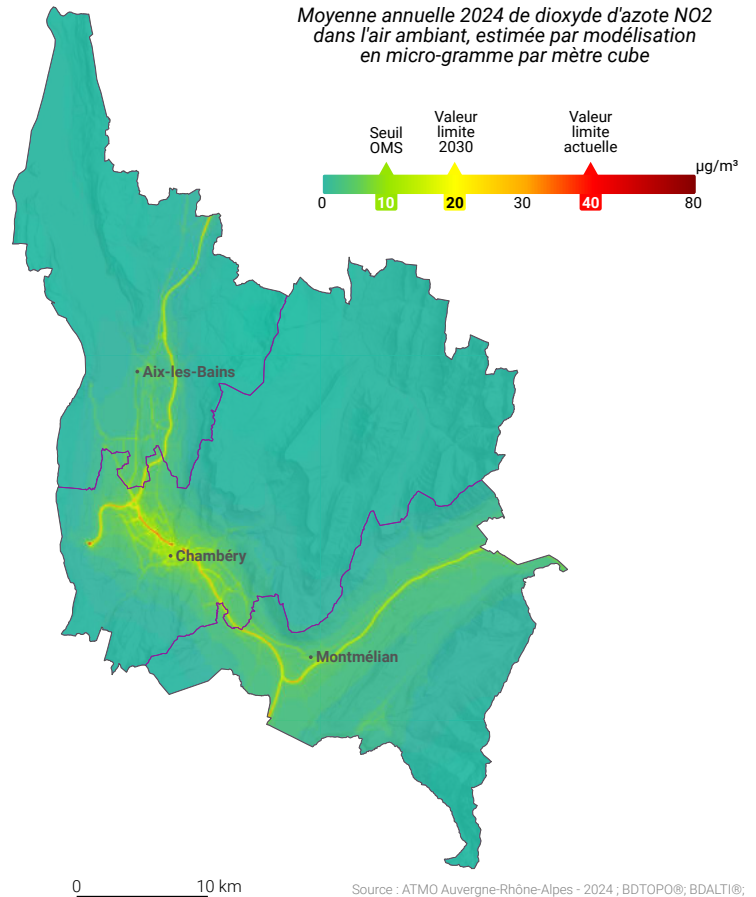
Le NO₂ est un gaz très toxique, il pénètre profondément dans les poumons et irrite les bronches. Il augmente la fréquence et la gravité des crises d'asthme, et favorise les infections pulmonaires chez l'enfant.



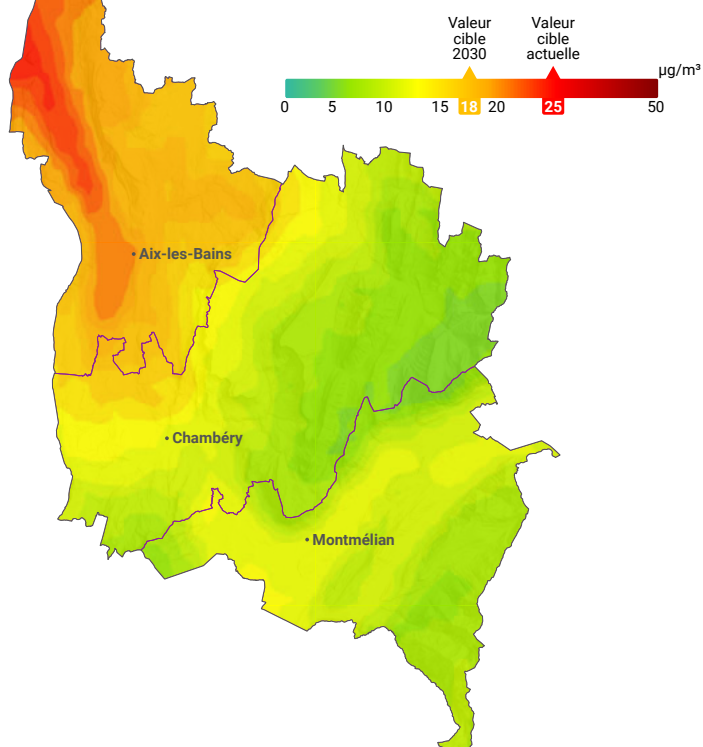
Les oxydes d'azote participent par ailleurs au phénomène des pluies acides, à l'effet de serre, et sont précurseurs de la formation d'ozone.

Part de la population de Métropole Savoie exposée à un dépassement en 2024

Dioxyde d'azote NO ₂	Valeur réglementaire européenne actuelle	Valeur réglementaire européenne 2030	Seuil de l'organisation mondiale de la santé (OMS)
Valeur limite annuelle	0%	<1%	57%
Valeur limite journalière	0%	<1%	87%



Nombre de jours "pollués*" à l'ozone O₃ dans l'air ambiant, estimée par modélisation en 2024.
*où le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h est supérieur à 120 µg/m³



Ozone - O₃

L'ozone est un polluant secondaire : il se forme lorsque les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles (COV) réagissent sous l'influence des rayonnements ultra-violet du soleil.



Toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires, effets cardiovasculaires.



Endommagement des végétaux (rendement des cultures), dégradation des matériaux (caoutchouc, textile), contribue à l'effet de serre.

Part de la population de Métropole Savoie exposée à un dépassement en 2024

Ozone Santé O ₃	Valeur cible européenne actuelle	Valeur cible européenne 2030
Valeur cible	0%	22%

Particules PM10

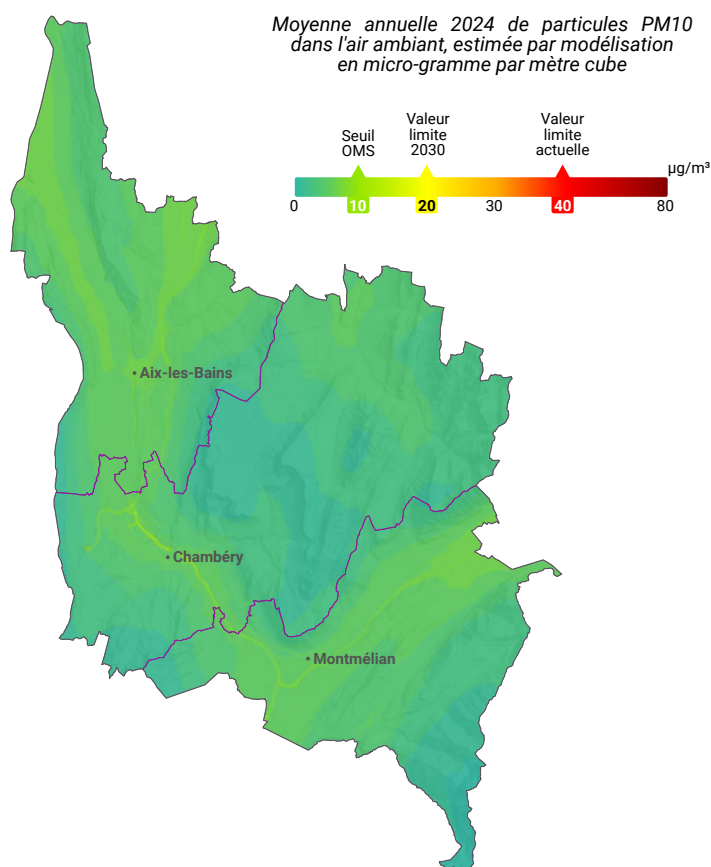
Les PM10 sont des particules en suspension dans l'air d'un diamètre inférieur à 10 micromètres (μm).



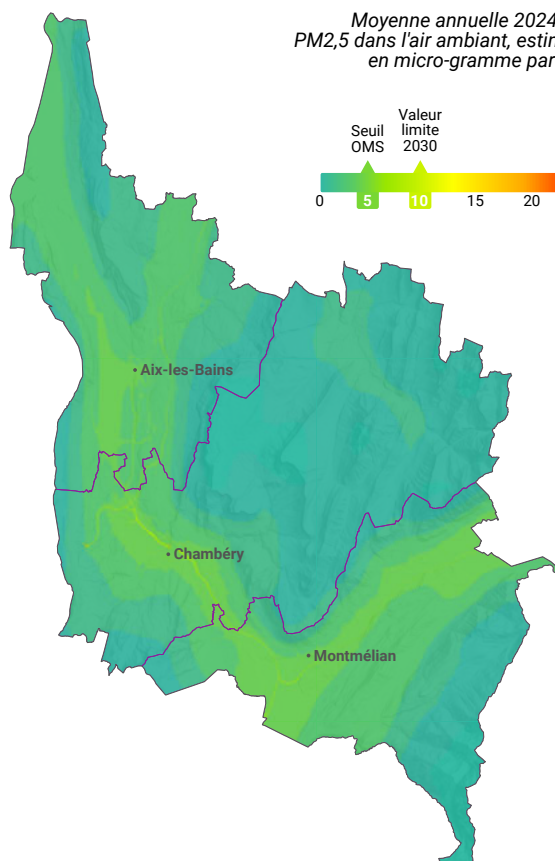
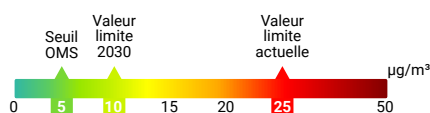
Elles peuvent irriter et altérer la fonction respiratoire. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes du fait de leur propension à adsorber des polluants et les métaux lourds.

Part de la population de Métropole Savoie exposée à un dépassement en 2024

Particules fines PM10	Valeur réglementaire européenne actuelle	Valeur réglementaire européenne 2030	Seuil de l'organisation mondiale de la santé (OMS)
Valeur limite annuelle	0%	0%	<1%
Valeur limite journalière	0%	0%	1,9%



Moyenne annuelle 2024 de particules PM2,5 dans l'air ambiant, estimée par modélisation en micro-gramme par mètre cube



Particules PM2,5

Les PM2,5 sont des particules en suspension dans l'air d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres (μm), soit la taille d'une bactérie.



Plus les particules sont fines, plus elles pénètrent profondément dans les voies respiratoires. Les particules PM2,5 ont un impact sanitaire plus important que les particules PM10. Elles peuvent irriter et altérer la fonction respiratoire. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes du fait de leur propension à adsorber des polluants et les métaux lourds.

Part de la population de Métropole Savoie exposée à un dépassement en 2024

Particules fines PM2,5	Valeur réglementaire européenne actuelle	Valeur réglementaire européenne 2030	Seuil de l'organisation mondiale de la santé (OMS)
Valeur limite annuelle	0%	<1%	97%
Valeur limite journalière	0%	<1%	99%

INTÉGRER LA QUALITÉ DES SOLS



Expérimentation ZAN

Métropole Savoie, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Expérimentation ZAN» de l'ADEME en 2022

Dans ce cadre, un travail spécifique pour établir une première approche de la qualité fonctionnelle des sols à l'échelle de Métropole Savoie

La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 définit l'artificialisation des sols comme « **l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage** ».

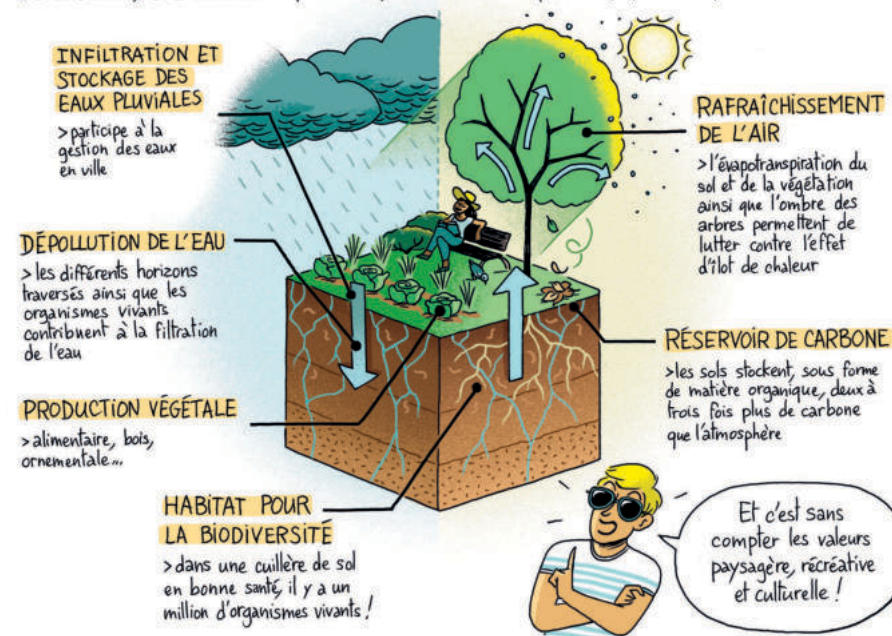
Métropole Savoie a souhaité se saisir de ces enjeux, en mettant **au cœur des principes de territorialisation de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette »** la prise en compte de la qualité fonctionnelle des sols.

Le Cerema a piloté le projet « MUSE » (financé par l'ADEME en partenariat avec le BRGM, l'INRAE, le CEREGE et l'INSTV) entre 2017 et 2021. Le développement de la méthode « MUSE » permet de **caractériser et de cartographier** les fonctionnalités des sols à l'échelle d'un document d'urbanisme.

Métropole Savoie aborde l'objectif ZAN avec **une vision qualitative des sols** qui permet, par l'identification de leurs fonctions, de favoriser la préservation des sols remplissant des fonctions indispensables pour répondre aux enjeux du territoire. Cette nouvelle connaissance doit être appréhendée comme **une première approche**, pertinente à l'échelle du SCoT, qui nécessite néanmoins d'être complétée par une analyse plus fine dans les secteurs stratégiques, et qui a vocation à être croisée avec d'autres enjeux.

Métropole Savoie compte parmi les premiers territoires de France à avoir expérimenté cette méthode MUSE, laquelle a été déployée courant 2022-2023, avec l'appui du Cerema Centre-Est, à l'échelle du périmètre du SCoT.

Or la préservation du sol constitue une opportunité de rendre les territoires plus résilients. L'artificialiser, c'est souvent se priver de précieux services qu'il rend, parmi lesquels :



Source : Illustration 2019 - Mathieu Ughetti - "Les super pouvoirs des sols"

Fonctions des sols étudiées par la méthode MUSE

Pour chaque fonction, un indicateur évalue le niveau de fonctionnalité, de très faible à très fort.

Hors milieu urbain :



Réservoir de carbone



Réservoir de biodiversité



Régulation du cycle de l'eau



Source de biomasse

En milieu urbain :



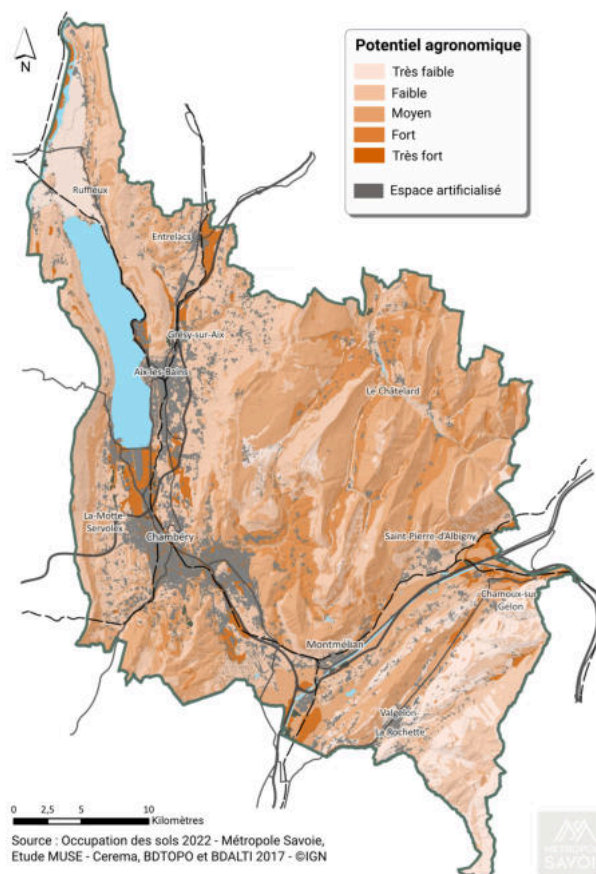
Pleine terre

FONCTION "SOURCE DE BIOMASSE"

Indicateurs : potentiel agronomique pour les grandes cultures, les zones de maraîchages et les prairies

POTENTIEL AGRONOMIQUE ÉLEVÉ

Affiche une grande capacité à soutenir la croissance des cultures grâce à une composition favorable en nutriments, une structure adéquate propice à une agriculture productive.

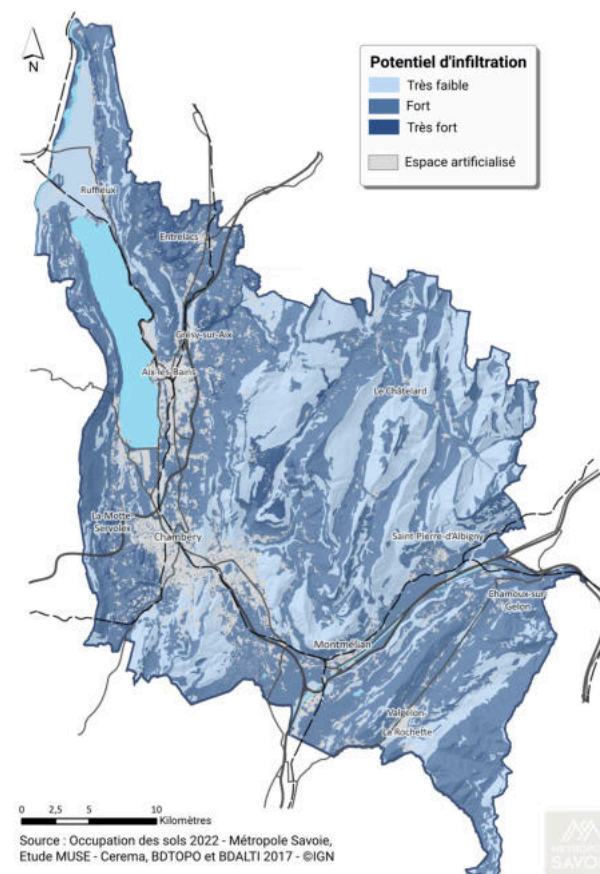


FONCTION "RÉGULATION DU CYCLE DE L'EAU"

Indicateur : potentiel d'infiltration

FORT POTENTIEL D'INFILTRATION

Ce sol permet une infiltration efficace de l'eau, réduisant le risque d'érosion et de ruissellement, tout en rechargeant les nappes phréatiques.

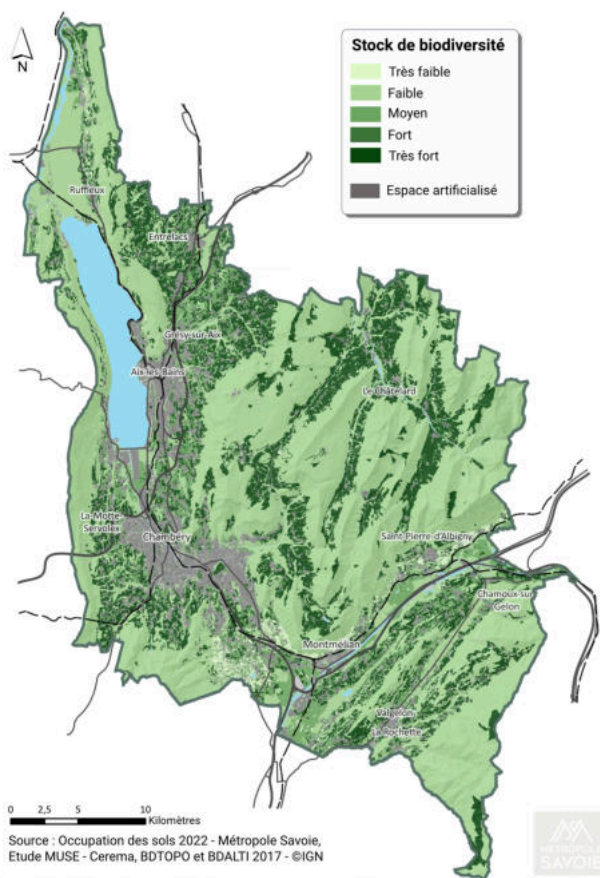


FONCTION “RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ”

Indicateur : indice de biodiversité du sol

INDICE DE BIODIVERSITÉ ÉLEVÉ

La présence d'une diversité biologique riche indique un sol sain, capable de soutenir un large éventail de services écosystémiques, tels que le recyclage des nutriments, la décomposition de la matière organique, et le contrôle naturel des ravageurs.

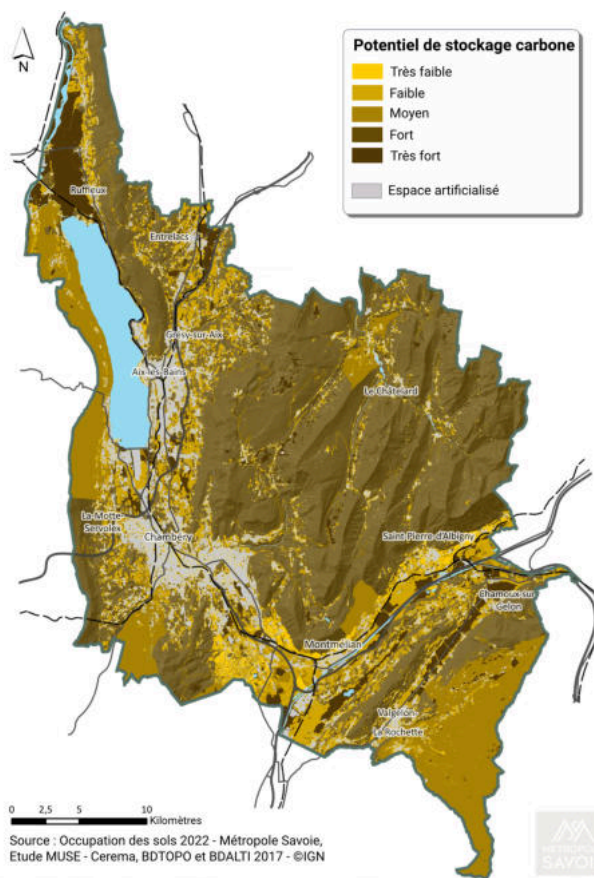


FONCTION “RÉSERVOIR DE CARBONE”

Indicateur : stock potentiel de carbone (sol et litière)

STOCK DE CARBONE IMPORTANT

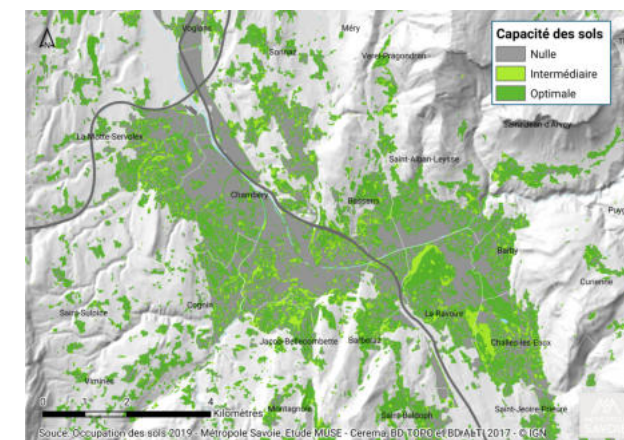
Un sol riche en matière organique stocke davantage de carbone, jouant un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique. Un stock de carbone élevé améliore également la structure du sol et sa fertilité.



ANALYSE EN MILIEU URBAIN PLEINE TERRE

Approche complémentaire en milieu urbain (ou les sols ont connu des modifications liées à l'urbanisation), basée sur :

- L'imperméabilisation (valeur en % du taux)
- La densité du couvert arboré (niveau compris entre 0 et 100%)



L'observatoire



L'OBSERVATOIRE

Pourquoi observer le territoire ?



Un suivi dans le temps

Contrairement à une étude ponctuelle, l'observatoire **s'inscrit dans le temps long**. Il suit les transformations territoriales de manière régulière, permettant de repérer les tendances, les ruptures ou les signaux faibles.



Une aide à la décision

L'observation et l'analyse territoriale accompagnent le syndicat **à chaque étape du SCoT** : de son élaboration à l'évaluation, en passant par le suivi de la mise en œuvre. En développant des indicateurs adaptés et fiables, il contribue à une meilleure connaissance partagée des enjeux, au service des collectivités et de leurs projets.



Des outils développés

Pour répondre **aux besoins d'observation**, notamment en matière de consommation foncière, Métropole Savoie a développé ses outils, comme l'Occupation du Sol ou le suivi du foncier à vocation économique.

+45 000 habitants depuis 2000
une attractivité résidentielle forte

56 % des emplois savoyards
localisés sur le territoire

-64 % de consommation foncière
depuis 2000



Le Portrait Territorial

Publication de l'Observatoire, le Portrait Territorial offre une **lecture synthétique** des dynamiques à l'œuvre sur le territoire de Métropole Savoie.

Destiné aux élus, techniciens et acteurs de l'aménagement, il s'appuie sur des données actualisées pour éclairer les décisions publiques à l'échelle des trois intercommunalités.

Sa structure dépasse les découpages administratifs classiques en s'organisant autour de trois grands ensembles de l'armature définis par le SCoT : **l'Axe métropolitain, les Pôles et les Communes rurales** — pour mieux rendre compte de la diversité des situations locales.

L'OCCUPATION DES SOLS

L'Occupation des Sols (OcS) est un outil de référence développé par Métropole Savoie pour mieux comprendre l'organisation spatiale de son territoire. L'OcS cartographie de manière fine et homogène les différents types d'occupation – espaces urbains, agricoles, naturels ou forestiers – selon une nomenclature détaillée en 32 postes. Il permet non seulement de **dresser un état des lieux** à un moment donné, mais aussi de **suivre dans le temps l'évolution des usages de l'espace** et de mieux comprendre la manière dont le territoire s'organise et se transforme.

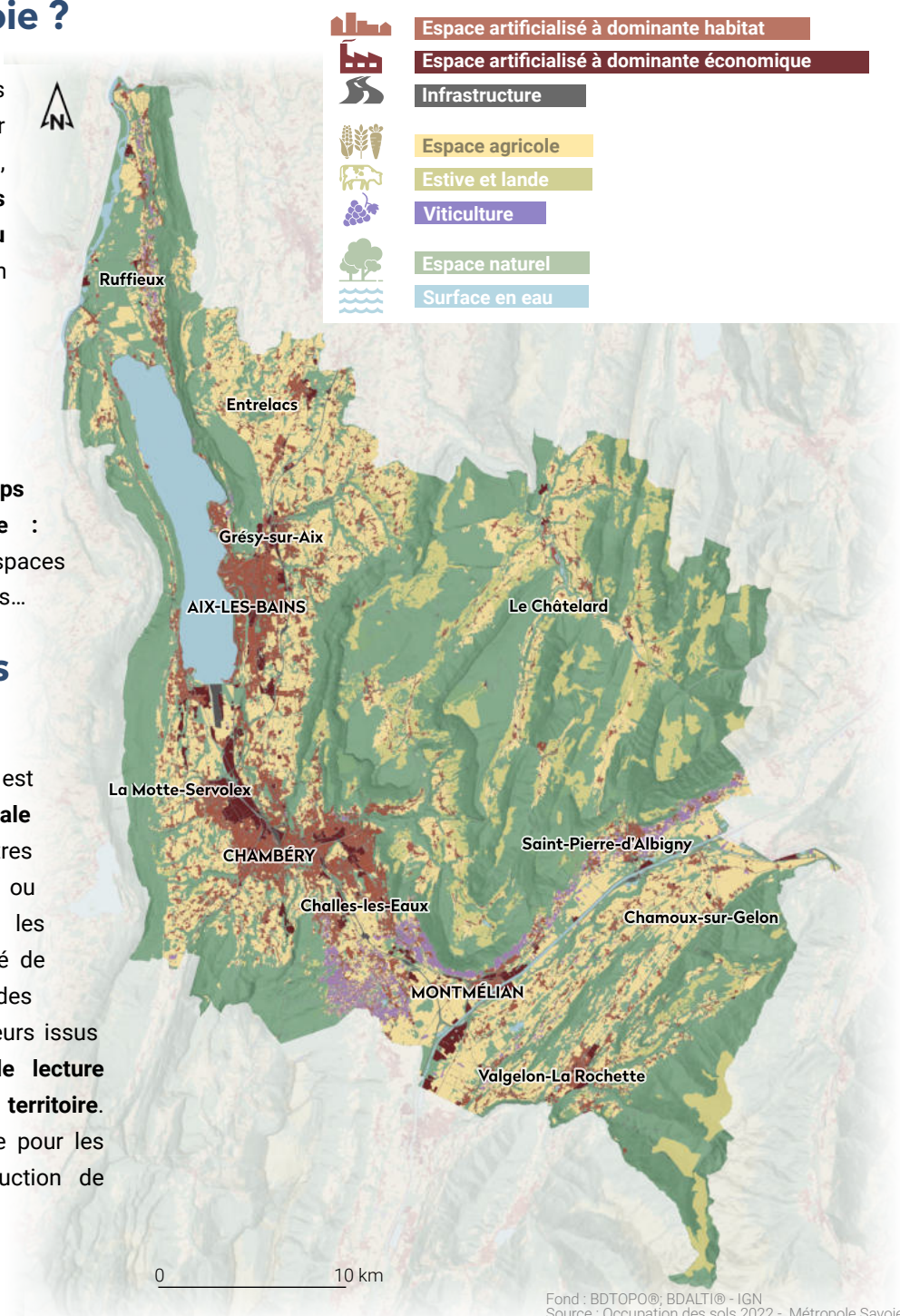
Quelles sont les spécificités de l'OcS de Métropole Savoie ?

Construit à partir de photographies aériennes et de données produites par Métropole Savoie et ses partenaires (IGN, SEA, etc.), l'OcS **couvre l'ensemble des 120 000 hectares des trois EPCI du territoire**. Grâce à une échelle de restitution au 1/2000, il permet une lecture précise des formes d'occupation des sols. Mis à jour tous les trois ans, l'OcS s'appuie sur une base historique solide, avec cinq millésimes disponibles entre 2001 et 2022. **Ce recul unique offre une vision dans le temps long des transformations du territoire :** urbanisation, maintien ou régression des espaces agricoles, développement des infrastructures...

Analyser les dynamiques territoriales

Bien plus qu'une simple cartographie, l'OcS est **l'un des principaux supports d'analyse spatiale** de Métropole Savoie. Croisé avec d'autres données démographiques, économiques ou environnementales, il permet d'éclairer les dynamiques d'étalement urbain, de densité de population, ainsi que la consommation des espaces naturels et agricoles. Les indicateurs issus de son exploitation offrent **des clés de lecture partagées par l'ensemble des acteurs du territoire**. L'OcS constitue ainsi un outil de référence pour les collectivités, notamment dans la construction de trajectoires de sobriété foncière.

Occupation des Sols 2022

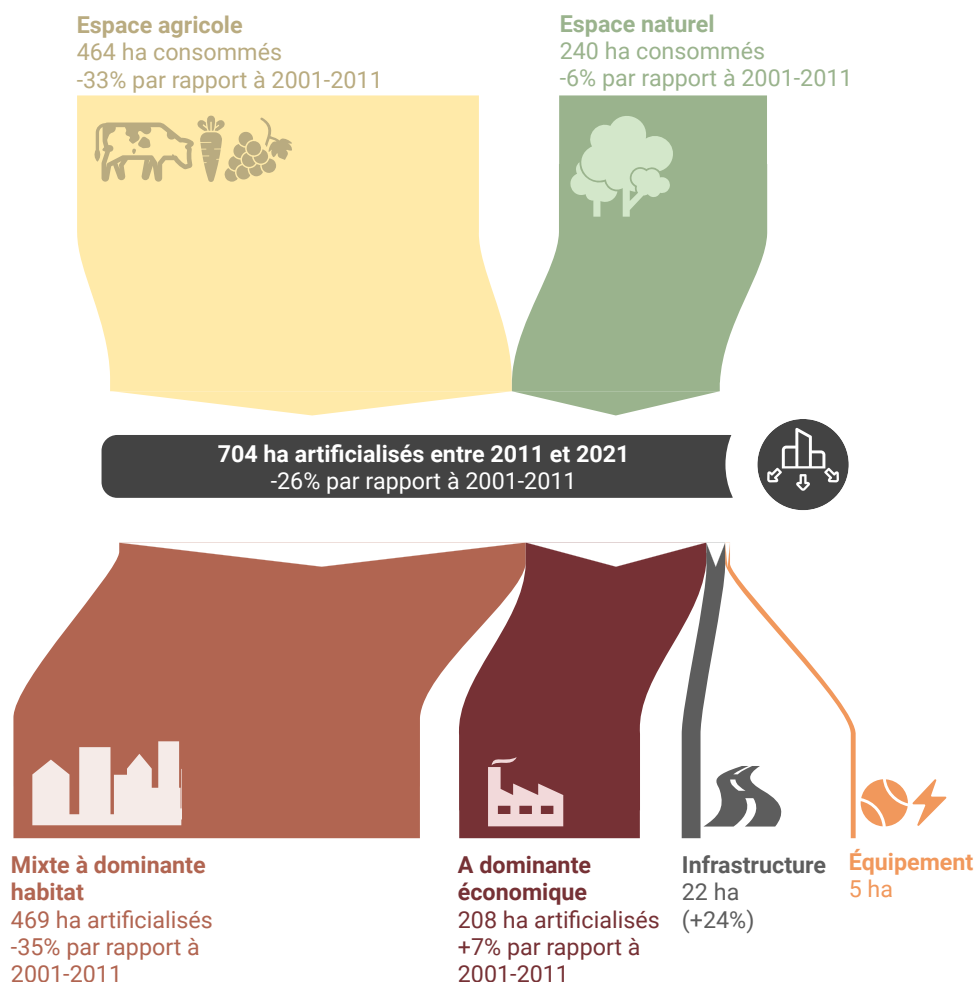


Que dit l'Occupation des Sols ?

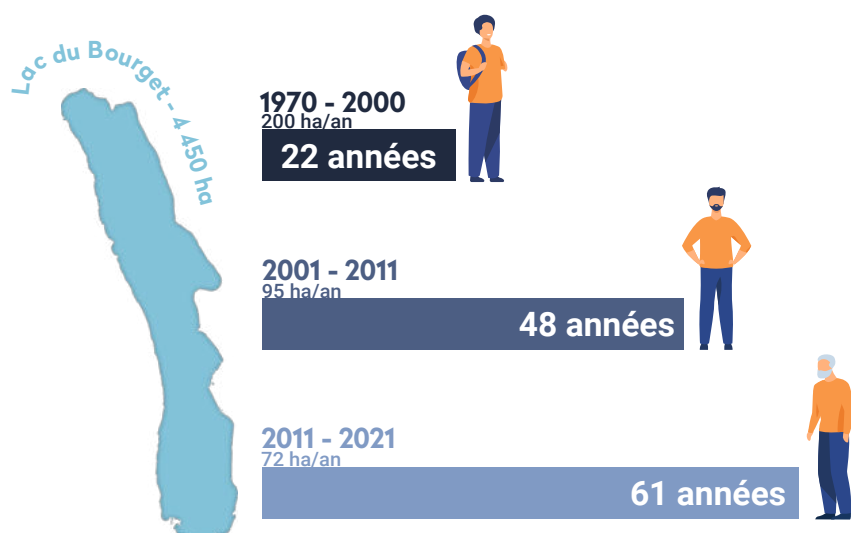
Des espaces agricoles sous pression

- 88 % du territoire de Métropole Savoie est constitué d'espaces naturels, agricoles ou en eau.
- Une artificialisation qui s'opère, **deux fois plus sur les espaces agricoles** (66%) que sur les milieux naturels.
- 67 % des sols artificialisés entre 2011 et 2021 sont destinés à des usages mixtes à dominante habitat (logements, équipements publics, commerces, activités tertiaires).
- Néanmoins, la réduction de la consommation foncière est la **plus marquée dans le tissu urbain mixte à dominante habitat** : -35 % de surfaces artificialisées entre 2011 et 2021, tandis que les autres usages restent stables ou en hausse.

Artificialisation des sols entre 2011 et 2021



En fonction du rythme d'artificialisation par période, combien d'années pour "combler" le lac du Bourget ?



Un net ralentissement de l'artificialisation depuis 2000

- En 20 ans, le **rythme annuel d'artificialisation a diminué de près de 2/3**, passant de 200 ha par an à 72 ha par an.
- Une trajectoire de sobriété qui s'accompagne d'une **plus grande optimisation de l'utilisation de l'espace au regard des nouveaux habitants** accueillis durant la période : un nouvel habitant utilise 3 fois moins de surface aujourd'hui qu'avant les années 2000.
- Au rythme actuel, **l'équivalent de la surface du Lac du Bourget serait couvert en 61 ans** alors qu'avant 2000, ce même seuil aurait été atteint en seulement 22 ans.

L'INVENTAIRE DES ZAE

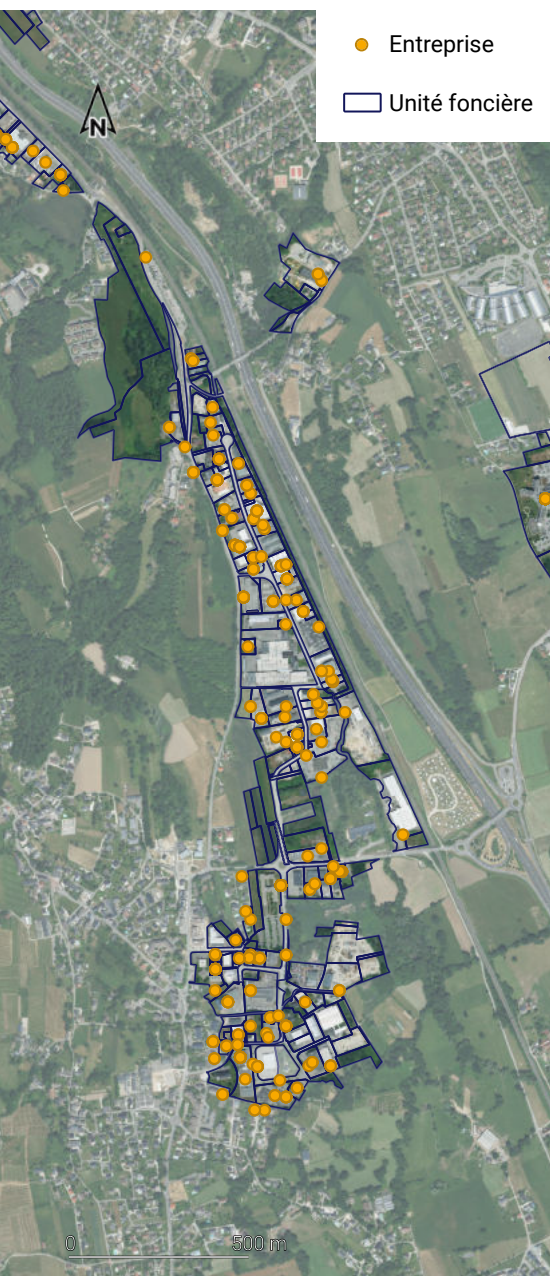
Observer les zones d'activités pour mieux penser le foncier économique



Pourquoi un inventaire ?

La loi Climat & Résilience vise à fixer un cadre réglementaire et à doter les territoires d'outils pour répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique. En urbanisme, le ZAN constitue l'un des nouveaux leviers de cette politique visant à réduire l'artificialisation des sols et à **doter les territoires de dispositifs destinés à en faciliter la mise en œuvre**, tels que l'identification de zones préférentielles de renaturation ou le renforcement des observatoires du foncier et de l'habitat, incluant notamment une section consacrée aux friches.

Inventaire des ZAE 2023
Zone d'activités de l'Albanne



Les zones d'activités économiques : un enjeu foncier stratégique

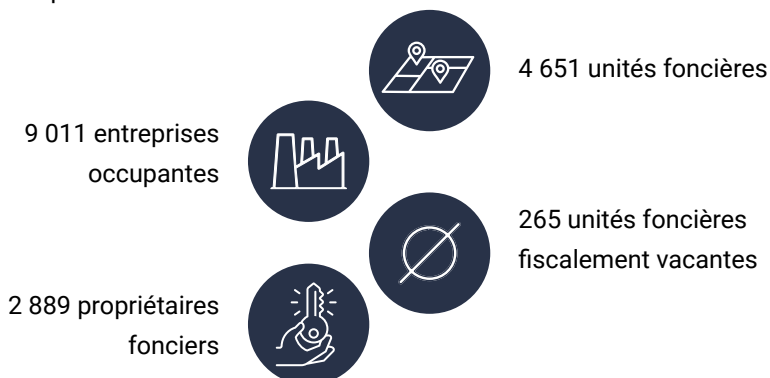
L'inventaire des zones d'activités économiques constitue **un outil** s'inscrivant dans ces orientations, en raison de l'importance de leur emprise foncière et du potentiel de renouvellement urbain et de densification que représentent les zones commerciales, industrielles et artisanales.

Une démarche coopérative à l'échelle de Métropole Savoie

En 2023, les EPCI du territoire ont confié à Métropole Savoie la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques, afin d'élaborer une **méthodologie commune** répondant aux obligations de la loi Climat et Résilience. L'inventaire comprend :

- Un état parcellaire des unités foncières composant chaque ZAE, avec l'identification de leur surface ;
- L'identification des propriétaires et des occupants ;
- L'identification du taux de vacance fiscale à l'échelle de chaque zone d'activités.

À l'issue d'un **travail partenarial** associant les services économiques de Cœur de Savoie, CGLE et avec l'appui méthodologique des services Finances des EPCI, Métropole Savoie a pu identifier, au sein des 152 zones d'activités économiques du territoire :



MÉTROPOLE SAVOIE EN BREF...

Métropole Savoie, un territoire de vie aux multiples richesses et dynamiques

256 175 habitants sur le territoire de Métropole Savoie, 58 % de la population savoyarde

- Une population en hausse continue avec 49 161 habitants supplémentaires depuis 1999.
- Un solde naturel en diminution régulière depuis 1999.

56% de l'emploi du département

- 110 239 emplois sur Métropole Savoie dont 82% concentrés sur les Communes Cœur d'axe.
- Un taux d'emploi des 20 – 64 ans de 75%, en augmentation depuis 2009

Environ un ménage sur dix est une famille monoparentale

- Indicateur de fragilité sociale, la part des familles monoparentales est en légère progression depuis 2010.
- Environ 8 ménages monoparentaux sur 10 portés par une femme seule.
- Une spécificité rurale avec une proportion plus élevée qu'ailleurs de ménages monoparentaux portés par un homme.



Métropole Savoie, un territoire attractif dynamisé par l'arrivée de population extérieure

- 40% des nouveaux arrivants venant de la région et hors de la région ont entre 25 et 39 ans (âge de la personne de référence du ménage). C'est également la tranche d'âge qui a effectué 47% des migrations internes à Métropole Savoie.

Une évolution rapide de la sociologie du territoire

- 108 426 actifs occupés sur Métropole Savoie.
- Une forte augmentation de la représentation des cadres sur Métropole Savoie au cours de la précédente décennie : 67 cadres pour 100 ouvriers en 2009, 81 en 2014 et 93 en 2020.

Un changement climatique à l'œuvre

- Barre des 40°C franchie à Chambéry en 2023.
- 17 mois consécutifs d'arrêtés sécheresse ont affecté le bassin versant du lac du Bourget entre 2022 et 2023 soit 1,3 fois la moyenne nationale.
- 20% du territoire de Métropole Savoie connaît une vulnérabilité* importante ou très importante face aux îlots de chaleurs urbains

Et demain ?

*La vulnérabilité de la population aux îlots de chaleurs urbains est appréciée en croisant l'exposition au risque caniculaire (niveau de température en été), la densité de population ainsi que la part de population la plus fragile (jeunes de moins de 14 ans et personnes de 65 ans et plus)